

**Journée de Dialogue
« Afrique et Mondialisation »**

**Le Rôle des Diasporas dans le Développement de
l'Afrique Subsaharienne**

**9 mai 2004
Tervuren, Belgique**

Le dimanche 9 mai 2004 s'est tenue la « Journée de Dialogue 'Afrique et Mondialisation' : le Rôle des Diasporas dans le Développement de l'Afrique Subsaharienne ». Cet événement fut le résultat d'une initiative conjointe de la Banque Mondiale et du Gouvernement belge. Il a réuni plus de 200 représentants des communautés africaines de Belgique, des organisations non gouvernementales, du monde académique, ainsi que des institutions belges et internationales dans le cadre du Musée Royal d'Afrique Centrale à Tervuren, près de Bruxelles.

L'objectif de cette journée était de mettre en avant le potentiel des organisations de la Diaspora africaine dans la coopération au développement.

Quatre thématiques principales ont été abordées au sein de divers ateliers: migration et développement; renforcement des capacités ; échanges commerciaux et politiques de réduction de la dette extérieure.

Les questions du rôle des diasporas dans le renforcement des capacités et des institutions, dans l'attrait d'investissements étrangers, le transfert de fonds vers les pays d'origine, et dans l'amélioration des relations commerciales entre l'Afrique et l'Europe ont été examinées plus particulièrement .

Lors de la session de clôture, les participants ont convenu de la nécessité de poursuivre ce dialogue afin de développer des idées concrètes visant à impliquer les membres des diasporas dans le développement de leur pays d'origine.

Les opinions exprimées lors des diverses interventions n'engagent que leurs auteurs.

Introduction

M. Guido Gryseels
Directeur du Musée Royal d'Afrique Centrale

Monsieur le Ministre, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Soyez les bienvenus au Palais des Colonies du Musée Royal d'Afrique Centrale.

Notre institution remplit trois fonctions : elle est à la fois un Musée, un Institut de Recherche et un Centre de Dissémination de l'information sur l'Afrique.

Nous disposons de collections célèbres dans le monde entier et j'espère que vous prendrez le temps de les visiter durant cette journée. Par ailleurs, aujourd'hui se tient exceptionnellement l'exposition de photographies "Un jour dans la vie de l'Afrique", qui est un projet soutenu par la Banque Mondiale.

Notre centre de recherche couvre tant les sciences sociales que naturelles (anthropologie culturelle, histoire, sciences politiques, zoologie, géologie, agriculture et sylviculture) et nous travaillons en partenariat avec des instituts de recherche, des agences gouvernementales et des musées répartis dans plus de 15 pays africains.

A travers nos expositions, nos publications et notre site Internet, nous disséminons des informations sur la diversité humaine, culturelle et naturelle de l'Afrique contemporaine. Vous comprenez dès lors notre plaisir à accueillir aujourd'hui ce dialogue sur l'Afrique et la mondialisation qui nous donne l'opportunité de d'aborder en profondeur cette importante question avec les diasporas africaines.

Nous sommes très honorés par la présence de personnalités si importantes et des représentants des communautés africaines et des ONG. Nous souhaitons exprimer notre gratitude envers la Banque Mondiale et le Gouvernement belge pour avoir choisi le Musée Royal d'Afrique Centrale pour accueillir cet événement. Mes remerciements vont plus particulièrement à Haleh Bridi, Véronique Jacobs et Roméo Matsas du Bureau de Bruxelles de la Banque Mondiale, à Félicien Kazadi, Billy Kalonji, Ken Ndiaye et Christopher Oliha des communautés africaines et à mon équipe Isabelle Van Loo, Katia Dewulf, Sofie Bouillon, Kristien Opstaele, Kristof Somers et Min De Meersman.

Notre Musée traverse actuellement une phase majeure de rénovation. A l'origine, il y a un siècle, il devait servir d'instrument de promotion des activités coloniales de la Belgique en Afrique. Aujourd'hui, nous voulons être un musée moderne et dynamique qui suscite l'intérêt dans la diversité humaine et naturelle et qui contribue au développement durable de l'Afrique. Le dialogue avec la Diaspora africaine en Belgique est un élément important dans ce processus de rénovation.

L'objectif de notre musée est de devenir un centre d'étude et de rencontre pour quiconque est intéressé par l'Afrique et la journée d'aujourd'hui constitue une autre étape importante dans cette direction.

Je vous souhaite une journée fructueuse.

M. Félicien Kazadi
Conseil des Communautés Africaines Belgique/ Europe (CCAEB)

Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur du Musée, Mesdames et Messieurs les Représentants de la Banque Mondiale, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Invités,

au nom des membres de la Diaspora Africaine, nous vous souhaitons la bienvenue au Musée de Tervuren.

Ce Musée est pour nous une institution unique au monde. Pour tout Africain, c'est un des rares livres d'Histoire écrit de la main de ses ancêtres. Un livre qui, à travers ses dizaines de milliers de pages, lui permet de découvrir et de se faire découvrir, de se connaître et de se faire connaître au monde.

Le mot 'dialogue' qui figure dans le titre de cette journée, revêt pour nous une importance capitale. En effet, dans les relations que la Diaspora entretient avec les institutions, le dialogue est souvent inexistant et lorsqu'il existe, il prend parfois la forme d'un dialogue de sourds. D'autre part, une méconnaissance, volontaire ou non, des réalités de la Diaspora africaine amène certains à croire qu'elle n'est pas visible, qu'elle est désorganisée, divisée et non représentative.

Nous constatons que des projets qui concernent directement notre Diaspora, en particulier ceux relatifs à la coopération au développement, sont rarement confiés à nos organisations alors que certaines d'entre elles sont actives depuis plus de vingt ans et disposent de cadres qui sont des ingénieurs, des médecins, des professeurs d'université...

Aujourd'hui, nous espérons pouvoir discuter en utilisant un langage que tout le monde comprend et non pas la langue de bois. Mais, le plus important, ce n'est pas cette journée du 9 mai, c'est l'après 9 mai, et nous serons très vigilants quant à la suite qui lui sera donné.

Je voudrais remercier ceux qui nous ont conviés à ce premier dialogue et souligner à quel point les réunions préparatoires à cette journée avec les membres de la Banque Mondiale et du Gouvernement nous ont permis de mieux nous comprendre et ont, d'une certaine manière, déjà justifié l'existence de ce dialogue.

Nous remercions également les organisations de la Diaspora qui, avec le CCAE/B, ont participé à la préparation de cette rencontre, notamment la Plate-forme des Associations d'Anvers, l'établissement "Horloge du Sud", les ASBL "Association of Nigerian in Belgium" et "Djolof", ainsi que, à titre personnel, M. Marek Poznanski de l'organisation non gouvernementale CSA.

Nous nous excusons auprès de bon nombre de nos membres qui n'ont pu être ici aujourd'hui du fait du nombre limité des places disponibles.

Pour terminer, nous vous souhaitons un dialogue fructueux qui ne soit pas un dialogue de sourds.

Mme Haleh Bridi
Représentant Spécial de la Banque Mondiale auprès de l'Union Européenne

Je voudrais commencer en remerciant Monsieur Guido Gryseels et ses collègues qui ont mis ce site merveilleux à notre disposition pour cette journée. C'est un partenariat nouveau et j'espère que nous pourrions poursuivre notre collaboration avec eux.

Je voudrais aussi remercier M. le Ministre pour la collaboration excellente et le soutien que nous avons reçu de son équipe lors de la préparation de cette journée.

Et, finalement, je voudrais adresser mes remerciements à M. Kazadi et aux communautés africaines de Belgique. L'objectif de cette journée de dialogue est en effet d'entendre ce que vous avez à dire sur la façon dont vous, diasporas africaines en Belgique, pouvez contribuer au développement du continent africain.

Je tiens donc à souligner notre souhait que vous participiez entièrement et pleinement aux débats d'aujourd'hui et que vous mentionniez vos préoccupations et suggestions de sorte que nous puissions les prendre en compte.

Les préparatifs de la journée d'aujourd'hui ont été un véritable travail d'équipe entre la Banque Mondiale, le Gouvernement belge et les communautés africaines. Les thèmes qui ont été sélectionnés pour être débattus aujourd'hui sont vos thèmes, tels qu'ils ont été définis par les représentants de la Diaspora.

Je m'arrête ici et je cède la parole à Son Excellence M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement de Belgique, qui nous fera l'honneur d'ouvrir les travaux de cette journée.

Discours d'ouverture

M. Marc Verwilghen
Ministre de la Coopération au Développement
Gouvernement Fédéral de Belgique

Monsieur le Directeur Gryseels, Mme Bridi, M. Kazadi, Cher Collègue Sow,

Mesdames, surtout celles d'entre vous qui êtes mères et que nous fêtons aujourd'hui, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'entame cette journée de dialogue consacrée au rôle des diasporas dans le développement de l'Afrique subsaharienne. La diversité des thèmes déclinés aujourd'hui tel que « migration et développement », « commerce et développement », le rôle spécifique des migrants hautement qualifiés, l'épineuse question de la dette, les transferts de fonds, etc... de même que la grande diversité des intervenants, démontrent la complexité de cette question mais révèlent aussi l'intérêt grandissant des milieux académique, politique et associatif pour cette problématique.

Je remercie les responsables politiques présents, les représentants d'organisations internationales, du monde scientifique et académique, de la Banque Mondiale, d'organisations non gouvernementales ou encore d'associations spécialisées dans ces questions, qui ont accepté d'intervenir aujourd'hui, nous faisant part non seulement de leurs expériences mais aussi de leurs suggestions pour l'avenir.

L'existence de liens entre politique migratoire et politique de développement et le rôle des diasporas dans le développement de leur pays d'origine sont des thèmes au cœur même de la réflexion que nous devons, en tant qu'acteur du développement, nous poser sans tabou ou fausse pudeur. Je suis persuadé que la politique de développement peut contribuer significativement à répondre aux causes profondes des flux migratoires mais je suis tout aussi fermement convaincu que cette aide au développement ne peut être détournée ou conditionnée par les exigences des politiques migratoires, par ailleurs nécessaires. Les ressources consacrées au développement doivent rester axées sur l'objectif principal et central de la réduction de la pauvreté et les autres objectifs tels que notamment développés dans la Déclaration du Millénaire.

Cette précision apportée, je souhaiterais concentrer mon intervention sur le rôle des diasporas, et en particulier de la Diaspora hautement qualifiée, au développement de leur pays d'origine. L'intérêt personnel que je porte à cette question n'est pas soudain. Il ne résulte pas de l'organisation de cette journée. Il s'agit au contraire d'un processus mis en place depuis longtemps par le département dont je suis en charge et ce, partant du constat largement partagé selon lequel les migrants sont désormais reconnus comme acteurs à part entière du développement au service de leur pays d'origine.

La mobilité internationale des connaissances, la stabilisation des migrants dans leur pays d'accueil, la part toujours grandissante des transferts de fonds de ces migrants vers les membres de leur famille restés au pays, leur sensibilité à la nécessité d'une coopération via des actions concrètes, leur solidarité quant au développement de leur pays d'origine et, *last but not least*, l'émergence des diasporas scientifiques, ont amené plusieurs pays de l'Union Européenne, dont la Belgique, à élaborer des politiques de co-développement. La politique mise en place par la Direction Générale de la Coopération au Développement s'inscrit dans cette logique de la participation active des diasporas et veille au développement de programmes visant à la mise en œuvre de ce que certains qualifient d'« option diaspora ».

Autre élément à prendre en considération dans cette analyse: l'Europe représente une destination privilégiée pour les étudiants notamment en provenance d'Afrique. Des étudiants qui, compte tenu des conditions prévalant dans leur pays d'origine, souhaitent rester ici après leurs études. Ce phénomène, bien connu sous le nom de *brain drain*, s'est considérablement amplifié ces dernières années: deux tiers des diasporas qualifiées ou hautement qualifiées sont d'anciens étudiants venus faire leurs études en Europe ou aux Etats Unis, ce qui prive l'Afrique d'un nombre important de ses scientifiques.

Les causes de tels déplacements sont nombreuses. La mobilité est fonction à la fois des débouchés économiques meilleurs à l'étranger, d'objectifs intellectuels tels que la recherche scientifique, de motifs linguistiques, ou encore de motifs d'ordre plus général, tels que, et c'est regrettable, les conflits et les guerres. Malheureusement, cet exode est aussi, dans certains pays, le signe du désengagement de l'Etat ou du secteur privé par rapport au domaine de la recherche, ce qui a provoqué l'effondrement des appareils scientifiques nationaux. Citons également les salaires des fonctionnaires, des chercheurs et des enseignants qui ne permettent plus de faire vivre une famille et incitent donc à quitter le pays.

Nous sommes donc face à une situation ambiguë. D'une part, personne ne peut contester les bienfaits de la mobilité des personnes qualifiées et, d'autre part, les effets de cette mobilité ne sont pas tous les mêmes pour les pays d'origine et peuvent être négatifs dans certains cas, notamment lorsque le lien avec le pays d'origine est rompu. Ce double constat doit nous amener à envisager cette problématique du *brain drain* de manière globale et intégrée, en mettant en œuvre une politique de co-développement tout en veillant au renforcement des capacités des milieux académiques et scientifiques, condition *sine qua non* pour retenir ou rappeler les étudiants formés à l'étranger.

Il nous faut certes travailler sur la réduction du décalage Nord - Sud, précisément à l'origine de l'exode mais sans nous limiter à traiter le problème par une réduction des flux migratoires. Les deux voies, mobilisation des diasporas et amélioration des conditions de vie et de travail sur place, sont donc complémentaires. Il faut mobiliser cette Diaspora afin d'en faire profiter le pays d'origine.

Autre élément que je souhaite mettre en évidence, l'importance du rôle de la Diaspora dans la prise de conscience de la place de la femme dans les pays d'origine. En effet, au-delà du financement des projets de développement menés par des migrants et la mise en œuvre de la vie associative dans les villages, la Diaspora participe à l'amélioration de l'image de la femme en donnant une image plus respectueuse de ses droits, et insiste sur la nécessité de l'accès à l'éducation pour les filles. Elle contribue ainsi à la dimension 'genre' que je considère comme l'aune à laquelle se mesurent les progrès réalisés par un pays en développement.

Les questions qu'il nous faut résoudre sont notamment de faire en sorte que les pays en développement bénéficient de l'expérience et de la formation acquise par leurs ressortissants à l'étranger et les conditions pour un soutien public pertinent à l'action des diasporas, tant au niveau des pays en développement que des pays d'accueil.

Le renforcement des capacités dans les pays d'origine devrait selon moi retenir une attention particulière dans cette analyse car il permet d'envisager un traitement de la question à plus long-terme. Le concept de *capacity building* peut d'ailleurs revêtir plusieurs formes, notamment le renforcement du réseau académique via un soutien des professeurs d'origine africaine en Belgique à leurs collègues africains et le renforcement du tissu associatif dans les pays d'origine par la mise en place de partenariat entre des associations en Belgique et des associations sur place.

Enfin, je souhaite en toute franchise préciser ma volonté d'éviter toute instrumentalisation par les diasporas, même de façon involontaire, des politiques destinées à la coopération à leur seul bénéfice. Notre attention et notre objectif doivent rester focalisés sur le développement du Sud. Je suis personnellement persuadé qu'il s'agit là d'un objectif commun que nous partageons. Pour me montrer plus rassurant, je suis convaincu que le choix de cette « option diaspora », choix que nous avons fait, reste un bon choix et qu'il sera plus largement que jusqu'à présent suivi.

Voilà quelques pistes de réflexions que nous pourrions approfondir au cours de nos débats et tirer ainsi quelques enseignements pour l'avenir de notre politique de co-développement. Cette journée, comme son nom l'indique, est un jour de dialogue, dialogue qui ne devrait pas se limiter à aujourd'hui mais se poursuivre au cours d'un processus continu que je souhaite organiser avec l'aide de mon département.

Je vous souhaite à toutes et à tous une journée riche d'idées, propice à la réflexion et au débat. Je vous remercie pour votre attention.

Session Plénière : « Migration et Développement »

M. Manolo Abela
Organisation Internationale du Travail

Mesdames et messieurs c'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi de présider la session inaugurale de cette journée de dialogue. J'ai du quitter Genève à six heures ce matin mais, pour rien au monde, je n'aurais voulu manquer cette opportunité de dialogue entre les représentants des communautés africaines et les autorités compétentes.

Je dirige le département des migrations internationales au sein de l'Organisation Internationale du Travail où nous analysons le rôle des migrations et des diasporas dans le développement et la lutte contre la pauvreté.

Je voudrais vous présenter les quatre intervenants de cette matinée : M. Kelountang Ndiaye, anthropologue, M. Wamu Oyatambwe de la fédération d'organisations non gouvernementales ACODEV, Mme Denise Nyatera de l'Observatoire Migration/Développement et M. Allan Gelb, Chef Economiste de la Banque Mondiale pour l'Afrique.

M. Ken Ndiaye
Anthropologue

La tentation était grande, en qualité de socio-anthropologue, de traverser l'histoire des communautés de la Diaspora africaine vivant en Belgique, avec en fin de parcours, des vœux et des ambitions que, personnellement, je souhaite partagés par l'ensemble de la communauté.

L'Informateur nommé par le Roi pour préparer la formation du gouvernement issu des élections de juin 2003 - M. Elio Di Rupo, lui même d'origine italienne - a posé un geste significatif en consacrant les ressortissants subsahariens comme «communauté civile culturelle minoritaire» aux cotés des Maghrébins, Turcs et Juifs. Pour la première fois, les communautés subsahariennes furent entendues à travers certains représentants du secteur associatif.

Du fait du processus d'intégration à l'œuvre dans l'espace européen, les catégories précédemment les plus fortes en Belgique en terme « d'immigrés » (Italiens, Espagnols ...) ont disparu des tablettes statistiques et permis de la sorte une visibilité plus grande des Subsahariens. En chiffres absolus, leur nombre n'avait pourtant pas évolué de façon significative. Pour reprendre une expression d'Amérique du Nord, malgré l'étiquette de « minorité la plus visible », jusqu'alors, les statistiques, les institutions, les acteurs politiques, voire la recherche scientifique, nous avaient tenus pour quantité négligeable. J'en profite pour signaler ici l'importance de travaux de chercheurs comme M. Bonaventure Kagne sur l'histoire de la présence des communautés africaines en Europe.

Les raisons de notre marginalisation de la vie publique sont de plusieurs ordres. Certains disent même qu'elles sont philosophiques. En effet, une certaine idéologie coloniale a longtemps tenu les indigènes éloignés de la métropole afin d'assurer la mythification du Blanc à l'œuvre dans les colonies et pour permettre une disponibilité suffisante de la main d'œuvre. Ainsi, en 1920, on dénombrait officiellement moins de 200 ressortissants africains en Belgique, guère plus de 1850 au sortir de la Seconde Guerre Mondiale et 4000 en 1961. On constate donc que les flux migratoires entre la Belgique et ses territoires d'Afrique sont restés très confidentiels avant l'Indépendance, exception faite de « pics » correspondants à un événement ponctuel de « mise en spectacle du colonisé » telles les expositions universelles d'Anvers en 1885 et 1894, ou de Bruxelles en 1897 et 1958.

De façon paradoxale, le phénomène migratoire des ex-colonies va s'accélérer et culminer vers 1995 aux alentours d'un chiffre officiel de 30.000 ressortissants auquel il convient d'adjoindre un nombre assez élevé de « sans-papier ». Jusque-là, contrairement au processus à l'œuvre dans

d'autres métropoles, les solutions aux problèmes de main-d'œuvre de la Belgique furent recherchées auprès d'autres pays et non dans les colonies. Ainsi s'explique la sur-représentation de certaines catégories dans les statistiques des migrations en provenance d'Afrique subsaharienne : étudiants, diplomates, fonctionnaires internationaux, etc.... Catégories très ambiguës puisque non seulement peu stables mais souvent tout simplement ignorées par les statistiques officielles des migrations.

Du cote des Africains, bien sur, le mythe du retour hante les premières générations, avec d'autant plus d'acuité que ces primo arrivants étaient généralement très scolarisés et pouvaient, de ce fait, espérer une insertion socioprofessionnelle plus facile dans les pays d'origine. Par ailleurs, les perspectives administratives d'une insertion dans le pays d'accueil étaient, et restent d'ailleurs, quasi-inexistantes, le statut d'étudiant n'étant en aucun cas évolutif vers un autre type de statut garantissant une installation socioprofessionnelle. Malheureusement, les dégradations persistantes des situations économiques et politiques dans les pays de départ n'ont laissé à la plupart que la clandestinité ou le professionnalisme dans les études pour rester en Belgique.

Il serait pourtant erroné de voir dans l'acte de M. Di Rupo un phénomène fortuit. Les élections venaient, en effet, de voir émerger un nombre inédit de candidatures « allochtones ». Les partis démocratiques avaient intégré des candidats représentant les minorités et ces nouveaux compétiteurs firent plus que de la figuration. Leurs scores individuels confortèrent les états-majors des partis politiques quant à l'utilité plus que symbolique de ces candidats.

Quelques autres dates peuvent être tenues pour importantes en ce qui concerne la visibilité citoyenne des Subsahariens. La loi du 28 juin 1984 (entrée en vigueur en 1985) a fait accéder à la nationalité belge plus de migrants en un an que durant toute la décennie écoulée. La loi du 13 juin 1991, comprenant le code d'accès à la nationalité, a fait passer le nombre d'acquisitions de la nationalité belge de 8.000 à 46.000. Ce chiffre va retomber ensuite mais restera amplement supérieur à ce qu'il fut dans les années antérieures. Enfin, la loi du 22 décembre 1999, relative à la régularisation du séjour des étrangers, a permis l'accès à la citoyenneté d'un nombre assez important de personnes auparavant officiellement inexistantes.

Si l'accès au marché du travail reste problématique, le dynamisme africain - notamment dans les secteurs informels - est indéniable. Pour preuve, *Matonge*, le quartier de la porte de Namur à Bruxelles, ainsi rebaptisé, par référence à un quartier populaire de Kinshasa, du fait de la forte empreinte qu'y ont imprimée les diasporas d'Afrique. Il ne s'agit cependant que d'un quartier d'usage où les Africains restent minoritaires parmi les habitants. A l'échelle du pays, et à quelques îlots près, les Subsahariens sont relativement dispersés dans les villes où ils habitent. Par ailleurs, les politiques dites de 'dispersion des candidats demandeurs d'asile' en vue de « soulager » certains Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS) n'ont pas produit d'effets décisifs. Bruxelles demeure la zone d'installation privilégiée, bien que, depuis quelques temps, les villes de l'intérieur du pays connaissent une croissance des populations originaires d'Afrique subsaharienne.

Si les congolais demeurent majoritaires, les évolutions politiques des pays d'origine ont amené une nouvelle présence de populations non historiquement liées à la Belgique : Guinéens de Conakry, Ghanéens, Nigériens, ... D'autres bouleversements sont aussi à l'œuvre dans la composition de ces populations, une nouvelle génération, née ici, se profile avec probablement moins d'attaches avec l'Afrique et moins de complexes dans son ancrage en Belgique. Ils sont porteurs de revendications plus classiques, demandeurs d'insertion professionnelle, alors que les générations précédentes étaient beaucoup plus en quête de formation et d'études. Ces nouvelles générations entretiennent avec l'Afrique des stratégies différentes, décalées par rapport aux générations précédentes.

Enfin, le dynamisme associatif est à souligner, souvent ancré sur les origines culturelles ou nationales partagées. Les difficultés réelles dues à la taille de ces associations ont entraîné leurs regroupements à plus grande échelle sous forme de fédérations telles le Conseil des Communautés Africaines, la Plate forme d'Anvers, Ghanaba, le Forum des Minorités en Flandre,

etc.... Faute d'accès aux ressources institutionnelles, ces rassemblements atteignent néanmoins assez vite les limites de leur efficacité.

En guise de conclusion, il convient d'observer que chaque fois que des actions volontaristes sont posées par les autorités de ce pays, il y a une avancée significative dans l'insertion harmonieuse des populations. Ces actes n'ont en aucun cas entraîné un appel d'air tel que prédit par les apocalyptiques de l'immigration. L'aspiration de chaque migrant à rester utile et solidaire des siens et de son continent d'origine est forte. Des sommes impressionnantes sont ainsi rétrocédées vers le pays d'origine, parfois jusqu'à la moitié des revenus. L'effort colossal consenti par le migrant isolé gagnerait à être connu, soutenu et conjugué à ceux d'autres opérateurs de la coopération afin d'en amplifier l'efficacité. Dans la réflexion actuelle, la prise en compte de ce médiateur incontournable de la coopération que constitue le migrant est chose urgente.

M. Wamu Oyatambwe
ACODEV¹
(Résumé)

Dans son intervention, M. Oyatambwe a principalement expliqué comment la politique liée aux relations entre les migrations et le développement s'intégrait dans le schéma institutionnel belge. Il a ainsi relevé que les politiques de coopération au développement menées respectivement par le gouvernement fédéral puis par les entités fédérées (communautés et régions) ou locales (communales ...) diffèrent à bien des égards sur la question de l'implication des migrants dans ce domaine, même si, au niveau des discours, se manifeste une certaine unanimité à différents niveaux. A cet égard, il a souligné l'impact de cette complexité institutionnelle et légale belge sur la nécessité de mieux communiquer aux membres de la Diaspora les possibilités qui leur sont offertes de participer au développement de leurs pays d'origine.

Par ailleurs, M. Oyatambwe a également relevé le flou entourant les notions de migration et développement, flou qui a notamment pour effet de parfois faire concorder les politiques de développement avec les politiques migratoires dans le cadre d'une gestion de l'aide au retour des migrants. A cet effet, il a souligné qu'il faut clairement dissocier les questions d'aide au développement en faveur des pays du Sud de la thématique de l'intégration ou de la gestion des flux migratoires dans les pays du Nord; ces deux axes ayant, selon lui, en Belgique souvent tendance à être mélangés, ce qui conduit à mettre les moyens de la coopération au développement au service des organes relevant des compétences d'autres ministères comme ceux de l'Intérieur ou de l'Intégration Sociale (comme on l'a vu récemment avec une dotation exceptionnelle accordée à FEDASIL, ou encore avec des programmes de l'OIM financés par la coopération au développement).

En conclusion, Wamu Oyatambwe a relevé les « limites fondamentales » qui, selon lui, continuent à marquer les programmes liés aux thématiques de la migration et du développement, à savoir que, soit les associations de migrants sont perçues comme n'étant pas assez organisées pour supporter un réel travail de développement, soit, autre extrême, on considère que tous les migrants se valent et qu'il suffit d'être issu d'un pays en développement pour être bon pour la coopération au développement. Il a par ailleurs dénoncé le fait qu'auprès des différents acteurs qui s'occupent de cette thématique, les migrants ont souvent tendance à être instrumentalisés plutôt que d'être considérés comme des interlocuteurs ou des acteurs à part entière dans le champ de la solidarité internationale. Ainsi, dans les divers programmes déjà lancés sur ce thème, les migrants apparaissent-ils davantage comme des « bénéficiaires » (ceux dont on parle, pour qui on organise des formations ou des rencontres), plutôt que comme des acteurs à part entière ayant une compétence spécifique ou un mot à dire sur la question.

Enfin, M. Oyatambwe a également plaidé pour l'instauration d'un guichet unique de cofinancement spécifique pour les projets de développement portés par la Diaspora en faveur des

¹ Fédération des ONG belges francophones

pays d'origine, avec des critères clairs à définir ensemble avec les autorités publiques et les acteurs concernés.

Mme. Denise Nyatera
Observatoire Migration/ Développement

En ce jour du 9 mai 2004, je voudrais remercier le Gouvernement Belge et la Banque Mondiale de permettre aux migrants africains de s'asseoir à la même table en tant que partenaires égaux sans plus jamais être accusés d'être des profiteurs. Cette journée devrait être gravée dans la mémoire des Européens et des migrants africains comme tant d'autres événements importants tels la fin de l'apartheid et de l'esclavage. Il est grand temps de reconnaître la place des migrants du Sud dans le processus du développement de leurs pays d'origine, et de leur reconnaître cette place au travers de leur citoyenneté européenne et de leur responsabilité en tant qu'Africains.

Les migrants africains se sont toujours organisés dans la solidarité pour le transfert des biens et des compétences par des réseaux informels et individuels. La migration des Africains est en rapport avec la lutte contre la pauvreté. Le processus du *feedback* est souvent l'élément essentiel de cette démarche migratoire. La prise de conscience des migrants des enjeux du sous-développement et du développement permet la prise d'initiative du migrant en vue de mettre en alerte la société du Sud quant aux dangers et conséquences de ces enjeux.

Les Africains se sont avérés capables de rendre des services et de transférer leur compétences. Dans les domaines politique et social, ils se sont occupés de la sensibilisation à la démocratie en défendant les Droits de l'Homme, en protégeant des minorités ethniques et, surtout, en mettant la pression – avec les pays d'accueil - sur les régimes non démocratiques. Dans les domaines social et culturel, les migrants ont pris en charge les changements et l'adaptation de cultures parfois opposées à la démocratie et à l'émancipation. Les migrants ont, de même, joué un rôle de sensibilisation par rapport à la santé et à sa protection. L'amélioration dans le domaine de la santé est souvent le résultat de compétences acquises dans les universités à l'étranger. De même, les malades ayant un parent dans la Diaspora, ont plus de chances d'accéder aux nouvelles technologies médicales et pharmaceutiques à travers l'envoi de médicaments et de conseils plus adaptés.

De nombreux membres de la Diaspora transfèrent des flux financiers en confiant l'argent à leurs frères, etc.... Ils investissent dans la construction de bâtiments, dans les réseaux de communication, dans la scolarisation de leurs frères et sœurs et constituent de la sorte le plus grand flux financier vers le pays d'origine. Les chiffres de la Banque Mondiale montrent que les migrants ont envoyé en 2002 près de 80 milliards de dollars, alors que l'aide publique au développement restait loin derrière. A cela, il faut ajouter que les migrants sont une source de profit pour les banques privées car, pour 2001, on estime que, pour avoir envoyé 72 milliards de dollars, les migrants ont dû payer 12 milliards de dollars de frais bancaires.

Le migrant est un élément essentiel d'une nouvelle politique de coopération. Il faut promouvoir la valeur ajoutée apportée par les personnes issues de la migration dans le développement des deux sociétés. L'intégration du migrant doit amener la mise en valeur de l'apport du migrant à la société d'accueil car, souvent, le refus de l'Etat d'accueil de reconnaître le migrant comme citoyen à part entière a pour résultat que l'organisation de migrants est considérée comme une organisation étrangère.

Allan Gelb
Banque Mondiale

Le rôle de la Diaspora et les relations entre les migrations et le développement n'ont pas fait, jusqu'à présent, l'objet d'une attention particulière de la part de la Banque Mondiale. La journée d'aujourd'hui est pour nous l'occasion d'apprendre en dialoguant avec vous car cela constitue maintenant une part croissante de notre travail.

La migration a toujours été liée au développement. Aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, par exemple, on a assisté à d'importants transferts de personnes, capitaux et atouts dans le cadre du processus d'internationalisation. Aujourd'hui, le commerce international est libre et les marchés de capitaux transfèrent des volumes importants de ressources entre les pays mais la migration est soumise à des contraintes plus fortes qu'autrefois.

Il est utile de rappeler qu'à l'échelle globale, les migrants viennent majoritairement de pays à revenu moyen et non des pays dont les revenus sont les plus faibles. L'Afrique n'est pas une source majeure de migrants sur la scène mondiale. Cependant, les migrants africains sont généralement très hautement qualifiés. Selon les chiffres avancés par les Nations Unies pour 1991, sur 128.000 Africains présents aux Etats-Unis, 95.000 étaient hautement qualifiés, 15% étaient professeurs d'université en Afrique et plus de la moitié avaient un doctorat. Une analyse par pays corrobore cette recherche. Ainsi, pour le seul Nigeria, on dénombre 21000 universitaires nigériens médecins aux Etats-Unis. Au Ghana, 70% des médecins ayant été diplômés en 1995 avaient émigrés en 1999 et, au Zimbabwe, sur 1200 médecins formés dans les années 90, seuls 360 étaient encore présents en 2000.

La migration présente des coûts mais aussi des opportunités du point de vue du pays expéditeur. Les Diasporas hors d'Afrique ont souvent un impact en Afrique même. Elles peuvent revenir avec une expertise et rendre possibles de nouvelles possibilités d'affaires. D'importantes sommes peuvent être reversées au pays d'origine, ce qui est un élément très important pour des pays comme l'Erythrée et le Cap Vert, et on constate alors un recul net du niveau de pauvreté.

Les problèmes les plus importants se situent dans le domaine de la santé où le manque de professionnels constitue en Afrique une contrainte importante. On estime que pour mettre en œuvre des programmes de base en matière de santé, il faut 50 médecins et 60 infirmiers pour 100.000 habitants. Dans des pays comme l'Afrique du Sud et le Botswana, ce sont les chiffres obtenus mais, dans d'autres pays, on ne trouve parfois que 2 ou 3 médecins pour 100.000 personnes, soit moins d'un dixième du chiffre requis. Ce type de lacunes est très pressant dans le secteur public. Dans le secteur privé, on constate que plus haut est le niveau d'éducation des entrepreneurs, plus les entreprises sont productives. L'exode des compétences est donc également un problème pour le monde des affaires.

Quelques éléments de conclusion en soulignant la nécessité à laquelle nous sommes confrontés de trouver de meilleures données sur la nature des flux et reflux migratoires.

Il convient d'abord de garder à l'esprit les éléments de base tels la paix, la sécurité, et une bonne gestion économique et financière en Afrique qui sont des pré-requis si l'Afrique veut retenir et attirer des personnes dont les compétences sont appréciées au niveau international. Un autre élément important peut être la nature de la coopération et de l'assistance technique. Aujourd'hui, l'Afrique reçoit 3 à 4 milliards de dollars d'assistance technique. Cette somme pourrait être canalisée pour assurer que plus d'Africains hautement qualifiés puissent travailler dans leur propre pays. La Banque Mondiale a ainsi participé à une initiative de renforcement des capacités de près de 150 millions de dollars pour appuyer la rétention et le développement des capacités africaines sur place, en Afrique.

Il faut également voir plus loin et se pencher notamment sur les conditions de travail du secteur public. Celles-ci doivent être améliorées pour convaincre les personnes qualifiées de rester. Par ailleurs, il est important que les programmes mis en place pour encourager le rapatriement des migrants concordent avec les programmes de coopération et d'assistance déjà réalisés. Dans cette perspective, il convient aussi de prendre en compte les tentatives d'élaboration d'accords internationaux qui permettraient aux pays d'origine de récupérer les frais de formation des médecins ou infirmiers quittant l'Afrique pour les Etats Unis. Une manière de ce faire serait qu'une partie des taxes qui y seraient payées par les migrants reviendraient au pays d'origine sous forme de compensation pour ces frais de formation.

Enfin, l'appui à l'éducation supérieure en Afrique doit être une priorité. En effet, si des structures ne sont pas mises en place dans le pays, les étudiants auront toujours l'envie de poursuivre leurs études et finiront par quitter l'Afrique. De nombreux pays africains, pris individuellement, n'ont pas l'opportunité de mettre en place des infrastructures d'éducation supérieure très sophistiquées mais doivent coopérer pour créer des centres d'excellence. Si je prends ma propre profession - l'économie - pour exemple, le Consortium Africain de Recherche Economique, rassemblant une vingtaine d'universités africaines, délivre des diplômes de licence et de troisième cycle de haut niveau. Nous observons que ceux qui ont suivi ces cours restent travailler dans leur propre pays en Afrique. Un tel programme eut été impossible si les pays avaient travaillé de façon individuelle car la masse critique eut été insuffisante mais, en unissant leurs efforts, ils ont pu atteindre des objectifs bien plus ambitieux et mener une action réduisant la fuite de cerveaux. Voilà des exemples d'approches pratiques dont nous pouvons nous inspirer.

Questions, Interventions et Réponses. **(Résumé)**

La session de questions - réponses avec le public fut l'occasion de revenir sur les déterminants de la réussite de l'apport des Diasporas dans leur pays d'origine et les conditions nécessaires devant être remplies par un pays, en terme de stabilité, etc..., pour retenir ces populations hautement qualifiées.

La notion de visibilité et d'organisation interne des Diasporas fut également abordée. A cet égard, Mr. Oyatambwe releva que le but de l'implication des migrants dans la coopération au développement est, à terme, l'amélioration de la politique de coopération du pays hôte grâce à l'aide d'acteurs connaissant très bien le pays d'accueil et le pays d'origine. A ce titre, M. Ndiaye a relevé quant à lui que les Diasporas doivent acquérir une expertise à faire valoir dans le domaine de la coopération au développement afin de transformer leur bagage en compétences mises au service du développement du pays d'origine.

Cet échange permit également au public d'entendre l'intervention de **S.E.M. Christian Connan, Ambassadeur délégué au Co-développement au Ministère Français des Affaires Etrangères** ainsi que de **S.E. M. Abdou Azziz Sow, Ministre du Sénégal chargé du NEPAD, de la Politique de Bonne Gouvernance et Porte-Parole du Gouvernement.**

M. Connan a notamment présenté les deux priorités de l'expérience française du co-développement: assurer que les possibilités de partenariat entre institutions employant des migrants hautement qualifiés en France avec celles présentes dans le pays d'origine permettent le transfert de compétences d'une part et, d'autre part, la canalisation vers l'investissement productif des transferts des migrants au travers de mécanismes de transfert sûrs, rapides, fiables et à des incitants qui pourraient notamment faciliter l'accès au crédit de toutes petites activités économiques trop importantes pour le micro-crédit mais auxquelles les banques ne font pas confiance parce qu'elles sont trop neuves ou n'ont pas de garanties à offrir.

M. Sow, quant à lui, est revenu sur sa propre expérience de membre de la Diaspora rentré au pays avant de s'attarder sur le rôle important devant, selon lui, être joué par le secteur privé dans le développement et la place qui peut être occupée par la Diaspora dans cette perspective. M. Sow a également relevé le fait que, dans le cas du Sénégal, la somme de l'apport annuel de la Diaspora, équivalait celui de la Banque Mondiale.

Atelier 1 : Le rôle des migrants hautement qualifiés dans le développement de leur pays d'origine

**M. Peter Verlinden (Modérateur)
VRT**

**M. Jean Baptiste Meyer
Auteur « Diasporas Scientifiques »²**

En Europe, les déperditions de chercheurs vers les Etats Unis sont compensées par des contingents souvent venus d'Afrique alors que les pays les moins avancés doivent compenser ces défections sur leurs propres compétences. Une étude la plus complète possible a été effectuée sur l'ensemble des diasporas qui se sont constituées dans les années 90 pour relier entre elles des personnes hautement qualifiées (médecins, ingénieurs, hommes d'affaires) en vue de faire profiter, à distance, leur pays d'origine des compétences qui font défaut pour assurer leur développement. Premier constat important pour l'Afrique, cela ne réussit jamais aussi bien que lorsqu'il existe des compétences locales suffisantes pour embrayer sur l'apport de la Diaspora.

Quelques éléments de réflexion. Premièrement, en Europe le pourcentage d'étudiants africains qui s'expatrient est trois fois supérieur à l'ensemble des étudiants étrangers, y compris ceux venant de Chine et d'Inde. L'indice d'intensité entre l'Afrique et l'Europe est dix fois plus important que celui entre les Etats-Unis et l'Amérique Latine par exemple. De même, on constate que la Diaspora intellectuelle en France a évolué dans ses composantes et ses caractéristiques. D'une part, elle est moins politisée que dans les années 60-80, et, d'autre part, le rapport avec le pays d'origine se base moins sur des éléments institutionnels que sur des projets de coopération technique et commerciale. Il y a donc une évolution dans la façon dont la Diaspora s'identifie à son pays d'origine. Les compétences dont elle entend faire profiter celui-ci sont moins basées sur l'idéologie et plus sur les compétences techniques, professionnelles ou spécialisées.

Par ailleurs, la Diaspora est également devenue plus sceptique, moins naturellement favorable au gouvernement des pays d'origine. J'en veux pour preuve un colloque que nous avons tenu l'année dernière à Paris au siège de la Banque Mondiale en vidéo-conférence avec trois pays africains. A cette occasion, les représentants de la Diaspora à Paris interpellaient de façon parfois assez véhémement leur compatriotes restés au pays en leur disant qu'ils devaient rechercher et encourager l'apport de la Diaspora et que ce n'était pas une relation automatique de la Diaspora que d'être favorable au développement du pays d'origine. Enfin, on remarque qu'il y a beaucoup d'incompréhension entre la Diaspora et le pays d'origine, ce qui n'est pas propre à l'Afrique. Il s'agit de complexités et d'incompréhensions que les acteurs sont généralement à même de résoudre avec de la bonne volonté et beaucoup d'efforts organisationnels. La relation de développement avec la Diaspora est très prometteuse mais elle n'est pas dépourvue de complexité.

Comme vous le savez, la Chine tend à devenir une des principales puissances scientifiques et techniques de la planète, alors qu'elle était loin derrière il y a encore seulement cinq ans. Ce décollage est dû pour une large part à sa Diaspora. Il en va de même pour l'Inde où, chez les émules de la Silicon Valley dans la région de Bangalore, on retrouve des capacités qui proviennent des diasporas expatriées sur la cote ouest américaine ou dans la région de New York. Ces succès doivent être interprétés avec précaution, comme des exemples qui doivent être recontextualisés. On constate ainsi que, dans le cas indien, il y a une démarche de micro-

² Rémi Barré, Valeria Hernandez, Jean-Baptiste Meyer, Dominique Vinck (sous la dir.), *Diasporas scientifiques. Comment les pays en développement peuvent-ils tirer parti de leurs chercheurs et de leurs ingénieurs expatriés ?*, Paris, IRD Éditions, 2003.

entrepreneurs extrêmement actifs basée sur de simples relations privées et des réseaux diasporiques. Dans le cas chinois, on constate qu'outre ces relations privées, il y a aussi une dynamique issue de politiques gouvernementales publiques extrêmement puissantes.

Avec un groupe d'experts internationaux, nous avons recensé à peu près cent réseaux mondiaux de Diaspora parmi lesquels seuls une dizaine sont africains. On constate néanmoins une émergence très prometteuse de réseaux africains dans le monde qui est certainement due aux efforts des organisations non gouvernementales et internationales qui se sont lancées dans cette démarche.

Il y a véritablement aujourd'hui en Afrique un délabrement des communautés scientifiques et techniques qui, soit n'existent plus dans certains pays, soit sont moribondes suite à la crise des années 90. Les individus qualifiés qui travaillent sur le continent africain sont généralement des consultants employés par des organismes internationaux ou des organismes de recherche du Nord. Aujourd'hui, ce sont ainsi des individus des communautés locales qui se voient « captés » par l'étranger, plutôt que des membres de la diasporas qui contribuent à distance. C'est un phénomène préoccupant qui fait qu'il n'y a pas ces noyaux de base sur lequel, par exemple, l'Inde a pu s'appuyer lorsqu'elle a voulu capitaliser sur les relations diasporiques existantes. Les actions envisageables aujourd'hui devraient prendre la forme d'efforts combinés entre les lambeaux qui subsistent des communautés scientifiques locales avec les gens de la Diasporas, les Etats du Nord, les Etats d'origine, et les organisations intergouvernementales qui peuvent contribuer à ce maillage.

Dans le cas africain, on a, beaucoup plus que dans les cas asiatiques, la nécessité d'entreprises coordonnées qui associent des acteurs de différentes natures. Nous avons préconisé le montage d'un « incubateur des diasporas », un dispositif similaire aux incubateurs des *start up* que l'on trouve dans les technopoles. Ce dispositif alimenterait, mettrait en relations et permettrait éventuellement d'actionner les pompes financières du capital risque ou d'autres modalités techniques et organisationnelles pour soutenir et alimenter les initiatives prises par les acteurs locaux. L'incubateur serait un outil de gouvernance conçue comme une facilitation et non pas comme un engagement directif et bureaucratique. De plus, ces modalités ne doivent pas être vue comme un dilemme entre le privé ou le public car ce schéma participe des deux. Cette approche est transposable au niveau européen.

A l'examen de cette centaine de réseaux expatriés hautement qualifié, nous avons constaté que cette « option diaspora » connaît des cas patents de réussite. En revanche, il est nécessaire que l'enthousiasme actuel autour de cette thématique s'accompagne d'une volonté politique certaine et d'une gestion stratégique bien pensée.

M. Josaphat NDELO-di-PHANZU
Recteur de l'Université de Kinshasa

Je voudrais d'abord vous saluer tous et remercier les organisateur qui m'ont fait l'honneur de m'associer a cette journée. Je suis venu hier et je repars demain, c'est vous dire l'importance de cette journée à mes yeux.

Je voulais aussi remercier la Diaspora congolaise pour ce qu'elle fait à l'université de Kinshasa, pour son appui sans lequel la faculté Polytechnique aurait fermé. En 2001, en effet, nous avons été les premiers à tendre la main aux Congolais présents ici et qui exprimaient leur souhait de donner un coup de main au pays. Ce qui a notamment pu être fait grâce au projet MIDA.

Je voudrais aussi remercier les membres de la Diaspora africaine qui draine au pays beaucoup plus de ressources que n'en apporte la coopération. En tant que pays africains, il nous faudra envisager comment faire pour que cet argent puisse servir les intérêt de nos pays.

En matière de Diaspora scientifique et technique, on nous a dit que si nous voulions que l'apport de la Diaspora soit bénéfique à nos pays, il faut que les compétences des nationaux restés au pays puissent être renforcés. La Chine et l'Inde, comme l'a dit Mr Meyer, sont des pays où l'apport de la Diaspora scientifique fonctionne car le niveau des compétences et de l'enseignement supérieur est haut. C'est la même chose en Afrique du Sud. Donc, plus le niveau de l'enseignement supérieur et universitaire et le niveau de la recherche dans le pays d'origine est élevé, plus la Diaspora peut être efficace. Il est donc important de revoir les programmes qui, dans certaines universités, sont encore obsolètes ; d'améliorer les conditions de vie des enseignants ; de donner à nos universités des moyens de fonctionnement suffisants ; et, enfin, il faut des fonds pour la recherche. Nous n'avons pas beaucoup de moyens mais il faut faire des choix. Si nous ne faisons pas le choix de la recherche comme un des moyens fondamentaux du développement de notre pays, nous allons continuer à tourner en rond.

On nous a dit tout à l'heure qu'il y a deux sortes de pays en Afrique : ceux dans lesquels il y a des conflits et ceux dans lesquels il n'y a pas de conflits. Quand il y a un conflit, il est difficile de développer l'expertise scientifique et la diaspora scientifique et technique n'a pas un grand impact. Il faut absolument que nous puissions, lorsque nous serons arrivés à faire taire les armes, mettre en place une coopération régionale et sous-régionale pour développer des pôles d'excellences car les moyens nécessaires à cette réalisation ne sont disponibles que si nous nous mettons à deux ou trois pays. Aujourd'hui au Congo, nous sommes en train de créer un réseau avec l'Université de Kinshasa, l'Université de Lubumbashi et l'Université de Kisangani en coopération avec l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville de la République du Congo et l'Université Agostinho Neto de Luanda en Angola. Nous aimerions prolonger ce réseau vers le Gabon et d'autres pays d'Afrique Centrale.

Par ailleurs, nous n'arriverons à rien du tout, et les diasporas scientifiques et techniques auront beau faire tout ce qu'elles veulent, si ces efforts ne sont pas garantis par une bonne gouvernance. Vous savez tous que beaucoup de nos pays ont péché justement par manque de bonne gouvernance et vous savez que c'est toujours facile de dire que c'est à cause de l'autre que nous ne nous développons pas. Souvenez-vous du proverbe qui dit que lorsqu'on tend un doigt vers quelqu'un, il y a trois doigts qui vous regardent et un doigt qui regarde vers le ciel. Il y a certes des choses qui ne dépendent ni de lui ni de vous mais il y a aussi, hélas, des choses qui dépendent de vous.

Si j'avais les Présidents des pays africains devant moi, je leur dirais qu'ils doivent comprendre les règles de la coopération internationale. Il faut comprendre les enjeux internationaux. La coopération internationale ce n'est pas de l'aide sociale, la plupart du temps nous nous trompons là-dessus. J'écoutais M. Sow dire que c'est à nous de nous développer et qu'on ne peut pas venir nous développer de l'extérieur. Je pense que nos États africains ne comprennent pas cela. C'est à nous de nous battre pour arracher ce que nous devons avoir. Tant que nous continuerons à tendre la main et dire « donnez-moi ! » je crois que ce sera difficile. La Diaspora africaine n'arrivera à être visible que si elle comprend comment elle doit faire pour se positionner et arracher ce qu'elle doit avoir.

Je termine en disant qu'il faut que nos pays africains mettent sur pied des organismes d'étude et d'observation en matière de Diaspora scientifique et technique parce que le manque d'information est criant sur ce sujet.

Dr. Emmanuel Omanukwe
Diaspora Nigériane en Belgique
(Résumé)

M. Omanukwe a initié sa présentation en établissant le contexte global des discussions actuellement menée autour de la question du rôle des diasporas dans le développement et en faisant le lien avec les réalités de la mondialisation, des mouvements de capitaux, de l'influence des médias, de la fuite des cerveaux et de la réalité de la fragmentation ethnique et religieuse.

Revenant sur son expérience personnelle, et sa propre éducation à la fois occidentale mais aussi africaine, il a démontré les difficultés rencontrée par un membre de la Diaspora hautement qualifié pour participer à la reconstruction de son pays d'origine, en l'occurrence le Nigeria.

En concluant son intervention, M. Omanukwe a relevé une série d'interrogations sur les limites de la mondialisation , la conception de la réalité africaine d'aujourd'hui à travers la perspective occidentale, le rôle de la différence africaine, etc.... qui, selon lui, doivent être prises en compte lorsque l'on parle du développement du continent africain. Il a, à ce titre, souligné que le besoin d'enracinement culturel et l'appel à retourner vers les valeurs primaires des pays africains devait, selon lui, être mieux compris dans le cadre de l'humanisation et non comme un appel à retourner vers le passé.

S.E. M. Abdou Azziz Sow
Ministre de la République du Sénégal
(Résumé)

Lors de son intervention, M. le Ministre Sow a clairement mis en avant l'impact de la fuite des cerveaux africains vers d'autres continents et du rôle des ressources humaines qualifiées dans le développement des pays africains tout en relevant les difficultés rencontrées par ceux désirants revenir vers leur pays d'origine après avoir acquis des compétences à l'étranger.

Prenant l'exemple du Japon, M. Sow a insisté sur la nécessité d'établir des politiques investissant dans les ressources humaines et l'éducation des populations, pour soutenir le développement des pays africains. A cet égard, il a présenté l'approche nouvelle de développement régional et de coopération entre pays africains proposée par le NEPAD et la place que le NEPAD entendait consacrer à l'éducation.

Envisageant plus particulièrement le rôle des diasporas dans cette perspective, M. Sow a notamment relevé les opportunités offertes par les nouvelles technologies dans le transfert des compétences à distance des diasporas vers le pays d'origine comme cela se fait via l'Université Africaine ou le Réseau Mondial de Formation pour le Développement de la Banque Mondiale. D'autre part, il a rappelé l'exemple de la politique suivie par le Président du Sénégal, S.E.M. Wade, d'ouvrir l'administration aux personnes du secteur privé, en veillant à y rendre les salaires suffisamment attractifs, ce qui a nécessité l'aide du Programme des Nations Unies pour le Développement à travers le programme TOCTEN pour contribuer payer les salaires de ces experts.

Interventions
(Résumé)

Succédant aux présentations des panélistes, la possibilité fut offerte à diverses organisations de présenter leurs programmes d'activités.

M. Laurent De Boeck de l'**Organisation Internationale des Migrations** a ainsi présenté le programme « Migration pour le Développement de l'Afrique » (MIDA) qui vise au renforcement des capacités des pays d'origine par le retour d'Africains hautement qualifiés. Le gouvernement belge y soutient un programme spécifique aux Grands Lacs, qui a permis le transfert de 159 personnes jusqu'à présent. Par ailleurs, le programme MIDA et l'Université Libre de Bruxelles ont mis en place un programme de transfert virtuel pour ceux qui n'ont pas la possibilité de se déplacer et qui peuvent ainsi donner des cours à distance depuis la Belgique.

M. Fabrice Lepla a présenté le programme « MigrAction » de la **Coordination des Initiatives pour Réfugiés et Etrangers (CIRE)**. Ce programme part du double constat de la volonté des migrants de participer au développement des pays d'origine et des difficultés qu'ils rencontrent. Un réseau de partenaires au Sud a été établi qui aident le projet soumis par les associations de migrants à aboutir sur place. Enfin, un financement est octroyé à certains projets par le CIRE pour lancer le projet et l'aider à rechercher d'autres financements.

Mme Sophie Witax du **Young Women Christian Association** est intervenue pour présenter la manière dont son organisation travaille avec des femmes issues de l'immigration en Belgique pour soutenir des organisations de femmes au Rwanda et au Burundi. Mme. Aurélie Potaqué du **Collectif des Femmes** a présenté un programme similaire mis en place par son organisation.

Mme Susane Monkassa du **Conseil des Communautés Africaines Europe/ Belgique**, quant à elle, est intervenue pour souligner l'intérêt de l'intégration de la question du « genre » dans l'apport des migrants à leur pays d'origine

M. Anton Van Assche de l'**Overlegcentrum Integratie van Vluchtelingen (OCIV)** a présenté le programme « Migration et Développement » lancé en 2004 avec l'aide de la Commission Européenne et de la DGCD. Ce programme d'appui à la valorisation des transferts des migrants vers le pays d'origine est mené en partenariat avec une organisation française et touche cinq pays africains. Il vise essentiellement à renforcer les capacités locales qui sont les récepteurs de cet argent et pour les sensibiliser à utiliser cet argent de façon productive.

S.E. M. Christian Connan, Ambassadeur Délégué au Co-développement de la République Française a succinctement présenté ses activités de mise en relation entre les communautés de migrants en France, d'une part, et l'administration ou l'ambassade de France dans les pays concernés, d'autre part. Il est aussi revenu sur ses deux priorités qui sont, primo, la canalisation des transferts financiers vers l'investissement productif notamment en demandant à des banques privées de mettre en place des circuits de transferts rapides, pas chers, fiables, entre la France et les pays concernés en s'associant avec des banques locales, pour ensuite utiliser cet argent à faire des prêts à une nouvelle catégorie de clients et à des taux inférieurs aux taux habituels. Secundo, le retour des migrants qualifiés (infirmier, aides soignants,...), partenariat avec l'OIM, pour lequel la France fournit les différentiels de salaires permettant aux migrants qualifiés de rentrer.

Questions, Interventions et Réponses. **(Résumé)**

La séance de questions – réponse fut l'occasion pour les participants de relever le fait que l'argent de la Diaspora ne devait pas être considéré comme un fond d'investissement car, en majeure partie, il couvre des besoins familiaux urgents et immédiats. Ensuite, en réponse à une interrogation du public, M. Sow a plus amplement explicité le concept du NEPAD et relevé le soutien dont bénéficie cette initiative tant auprès de la Belgique que des Institutions Financières Internationales.

Atelier 2 : Commerce et Développement

Ken Ndiaye (Modérateur)
Anthropologue

Cet atelier abordera la question des relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique non seulement dans le cadre des Accords de Cotonou et celui, plus large, de la mondialisation mais aussi en abordant des cas d'entrepreneurs africains actifs en Europe.

M. Marek Poznanski
Collectif Stratégies Alimentaires

Il est intéressant d'observer qu'actuellement deux groupes s'accordent à dénoncer les politiques de l'Union Européenne de subsides aux exportations agricoles et d'entraves à l'accès aux marchés européens des produits agricoles du Sud. Il s'agit, d'une part, de tiers-mondistes qui veulent moins résoudre les problèmes du Sud que dénoncer le Nord et, d'autre part, de libre-échangistes qui cherchent à faire reculer les interventions de l'Etat, même si l'exemple du marché du café montre que la réduction des subsides ne mène pas nécessairement au développement.

Présenter la fin des subsides agricoles et l'ouverture des marchés comme une solution universelle évite de répondre à un vrai problème. Notre organisation travaille en concertation avec les syndicats agricoles des pays du Sud. Pour ces producteurs, le problème principal porte sur le manque de protection des marchés locaux face aux bas prix des produits importés. Il s'agit là d'une responsabilité des gouvernements mais aussi des programmes d'ajustement structurel qui empêchent ces Etats de protéger leur agriculture.

Récemment, la Commission Européenne³ a publié un plan d'action pour résoudre la dépendance de nombreux pays à quelques produits de base. La Commission européenne y met en exergue la forte et constante détérioration du prix des produits de base mais écarte toute action visant à intervenir sur ces marchés, par exemple en relançant des accords sur ces produits, et se limite à préconiser des mesures pouvant améliorer la compétitivité.

Il faut donc démystifier ces deux éléments de l'accès aux marchés et des subsides agricoles.

Premier élément de mystification, l'accès aux marchés. On nous dit qu'il faut permettre l'accès aux marchés européens des produits agricoles du Sud au bénéfice des producteurs les plus pauvres. Cet argument n'avait jamais été utilisé ces dernières décennies. On disait plutôt que le libre marché bénéficiait aux consommateurs des pays du Nord. Pourtant, cette réduction des prix était surtout supportée par les producteurs sans bénéfice pour les consommateurs car ces réductions viennent accroître les marges de l'agro-industrie, les baisses de prix n'étant pas transmises aux consommateurs finaux. De plus, de plus graves problèmes ont été entraînés par cette course aux prix les plus bas : vache folle, dioxine, ... Ne parvenant plus à vendre la libéralisation au nom des consommateurs du Nord, on a donc utilisé l'argument des paysans pauvres des pays du Sud. Pourtant, le fait est qu'en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, les paysans demandent avant tout un accès à leur propre marché.

³ Chaînes de produits de base agricole, dépendance et pauvreté. Proposition de plan d'action de l'UE, Com (2004) 89 final

En effet, pour un paysan qui ne parvient pas à vendre sur son propre marché, il est très difficile d'imaginer vendre à l'exportation. Voyez, par exemple, le cas de la viande. La viande d'origine européenne, rendues plus compétitive par l'octroi de subsides à l'exportation, concurrence les produits locaux or exporter de la viande requiert des structures importantes et parfois trop exigeantes pour beaucoup des producteurs du Sud. De plus, ce type d'exportation est soumis au risque d'un incident, tel un animal malade, qui pourrait amener les pays d'exportation à bloquer leurs importations pendant un an ou deux.

Enfin, pour un producteur local, la priorité est toujours de maîtriser et de protéger le marché national, quitte à pouvoir exporter, mais à condition de recevoir un prix intéressant. Or le marché mondial, du fait d'une concurrence accrue, offre souvent des prix plus bas.

Un autre élément de mystification réside dans la dénonciation par les multinationales du secteur agroalimentaire, les gros pays exportateurs et même des ONG internationales, des subsides à l'agriculture comme étant la cause de tous les problèmes. S'il s'agit d'un débat important, il n'est cependant pas le problème principal, ne serait-ce que parce qu'il ne prend pas en compte la question des bas prix des matières premières sur les marchés mondiaux. De nombreuses études, notamment de l'IFPRI, un organisme de recherche agricole notamment financé par la Banque mondiale, prouvent que la fin de ces subsides n'entraînerait qu'une faible augmentation des prix.

La question centrale est celle de la régulation des marchés mondiaux au travers d'une gestion de l'offre. La logique actuelle, au contraire, vise à déconstruire les systèmes de gestion de l'offre encore existant, par exemple sur le sucre et le lait, et s'attache à promouvoir l'offre par un effort de marketing et d'information sur les marchés. De manière symptomatique, la prochaine conférence de la CNUCED ne portera plus sur les accords sur les produits mais sur la question des subsides alors qu'entre temps, les prix sur les marchés mondiaux ne cessent de baisser.

En conclusion, la priorité est de protéger les marchés régionaux et locaux. Les exportation ne doivent pas être maximisées mais se doivent d'offrir des prix rémunérateurs aux producteurs. Cela ne signifie pas que les producteurs européens ne doivent produire que pour les marchés européens et les producteurs africains que pour les marchés africains mais il faut néanmoins que l'agriculture africaine puisse répondre aux besoins des consommateurs africains sous-région par sous-région.

A cet égard, il est effrayant de constater qu'à peine 10% des fonds prévus par les accords de Cotonou sont destinés à l'agriculture alors que la majeure partie de la population des pays ACP est agricole. Il faut reconnaître le bien-fondé du principe de l'intervention publique dans l'agriculture et l'accroître en particulier pour le pays les moins avancés.

M. Saliou Sarr
Conseil National de Coopération Rurale
(Résumé)

M. Sarr représentait lors de la « Journée de Dialogue », le Conseil National de Coopération Rurale du Sénégal qui regroupe des fédérations d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs et de femmes. Depuis 2000, le CNCR est membre fondateur du ROPPA, le Réseau des Paysans et Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest, lequel a organisé en 2003 le lancement de la Déclaration de Dakar dans laquelle des organisations agricoles du monde entier ont, pour la première fois, émis des propositions communes.

Son intervention a principalement veillé à mettre en regard les notions d'ouverture des marchés, de sécurité alimentaire, de commerce et de développement d'une part, et, d'autre part, le constat selon lequel la malnutrition ne cesse de gagner le continent africain alors que 75 % de sa population est constituée d'agriculteurs

Selon M. Sarr, la difficulté rencontrée par les agriculteurs africain à vendre leurs produits n'est pas due au hasard mais résulte d'une logique d'exclusion à l'œuvre depuis des décennies qui prend notamment la forme de la réduction de prix des produits agricoles entraînant la chute des revenus des paysans et leur incapacité à régler leur problèmes quotidiens. Dans ce contexte, il a prix pour exemple la mondialisation du marché des céréales et, plus particulièrement, le cas de la filière du riz au Sénégal où le producteur local se trouve en compétition avec le riz brisé importé d'Asie. Dans les années 90, ces producteurs ont été confrontés aux politiques de libéralisations du secteur et sont parvenus à obtenir une meilleure compétitivité. Néanmoins, selon lui, une étude de l'université de Dakar et du PNUE montre que le producteur sénégalais est toujours mis à mal par la concurrence du riz thaïlandais. Cela prouvant, selon Mr. Sarr, que la question des subventions n'est pas qu'un problème Nord – Sud car la Thaïlande n'est pas un pays du Nord.

Philippe Van Damme
Commission Européenne

Les relations commerciales Europe – ACP sont marquées par la perte des parts de marchés des pays ACP malgré leur accès préférentiel au marché européen. Les exportations africaines vers les marchés européens restent structurellement trop peu diversifiées et montrent une forte concentration notamment sur les produits agricoles, lesquels constituent un secteur par définition peu « expansionniste ». Ce sont par ailleurs des produits à très faible valeur ajoutée, majoritairement des matières premières.

Si on tente de tirer les leçons de 25 années de Conventions de Lomé et de Cotonou et d'accès préférentiel aux produits des pays ACP, on peut dire que l'accès aux marchés préférentiel et non réciproque est peut-être nécessaire mais sûrement pas suffisant pour assurer l'intégration au marché mondial, la croissance et le développement durable des pays du Sud. En effet, cet accès préférentiel s'est superposé à une structure économique internationale de type post-coloniale qui a freiné la diversification des exportations. Pendant 25 ans, les programmes de coopération au développement se sont focalisés sur les programmes de promotion du commerce. Cette obsession à aider les entreprises du Sud à accéder aux marchés européens manquaient de soutenabilité à long terme car, pour exporter de façon durable, il faut avant tout être capable de produire de façon durable et avoir une offre capable de répondre aux opportunités offertes par le marché.

Aujourd'hui le contexte commercial multilatéral mondial est régi par l'OMC. L'un des principes de base de l'OMC est la non-discrimination et requiert que l'accès préférentiel au marché octroyé à un pays soit octroyé à tous les pays. Tous les acteurs économiques peuvent ainsi s'appuyer sur un niveau commun de concurrence. Ce principe de non-discrimination connaît certaines exceptions. Une exception de base à ce principe est la mise en place de zone de libre-échange -dont l'Union Européenne constitue un exemple- et où les avantages octroyés aux Etats-membres ne doivent pas être octroyés aux pays tiers. Une condition pour que cette dérogation soit octroyée, est que la zone de libre échange couvre l'essentiel du commerce et que la période de transition soit raisonnable. Cette exception était incluse dès l'origine du GATT. Dans les années 70, une autre exception est apparue. Il s'agit de la « clause d'habilitation » qui permet d'octroyer aux pays en développement un accès préférentiel, non réciproque et non généralisé aux pays industrialisés ; au sein du groupe des pays en développement un traitement encore plus préférentiel peut être accordé au groupe des pays les moins avancés (PMA). C'est ce qu'on a appelé le « système des préférences généralisées » appliqué par l'Union Européenne à l'ensemble des pays en voie de développement et en particuliers aux PMA à travers l'initiative «*Tout sauf les Armes* » (Everything but Arms). Le régime commercial préférentiel actuel en vigueur entre l'UE et les pays ACP enfreint les règles de base et les exceptions prévues par l'OMC dans la mesure où il crée une discrimination au sein même du groupe des pays en développement sur base de leur histoire commune, mais sans prendre en compte leur niveau de développement et ne bénéficie que d'une dérogation temporaire aux règles de l'OMC qui court jusqu'à fin 2007.

Ayant constaté la contradiction entre la Convention de Lomé et les principes de l'OMC et l'échec de cette Convention en termes commerciaux, l'Union Européenne et les pays ACP ont lancé l'idée d'Accords de Partenariat Economique (APE). Les APE sont basés sur divers principes. Primo, l'engagement à sauvegarder le niveau d'accès préférentiel préalablement déjà octroyé aux pays ACP. Secundo, une réponse plus « holistique », incluant le renforcement des capacités des pays ACP à répondre aux possibilités d'accès préférentiel offertes. La mise en œuvre de ces résolutions s'appuie notamment sur une aide à l'intégration régionale, conçue comme première marche à l'accès au marché mondial et afin d'amener les marchés nationaux, souvent trop petits et trop cloisonnés, à établir des économies d'échelle et une meilleure transparence. Cette approche inclut la mise en place d'un environnement réglementaire plus favorable au commerce et à l'investissement, crédible et fiable car ancré dans une relation contractuelle. Elle permettra également d'apporter un appui à une mise aux normes techniques, sanitaires ou phytosanitaires imposées au niveau international pour protéger les consommateurs. Enfin en intégrant la dimension commerciale dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, un soutien est donné aux capacités de l'offre par l'investissement afin de lever les contraintes, notamment en termes d'infrastructures, qu'elles rencontrent. C'est donc une approche plus holistique que celle, strictement tarifaire, de Lomé.

Elément important de cette logique, cette réalisation doit être, jusqu'à un certain degré, réciproque. En effet, la libéralisation maîtrisée casse les monopoles et pousse les producteurs vers une meilleure productivité et compétitivité. De plus, elle les adapte au marché international et les amène ainsi à développer davantage les secteurs de croissance à valeur ajoutée plus élevée car la croissance ne viendra pas en restant cantonné dans le marché local protégé et dans les secteurs traditionnels de l'agriculture de base. La diversification est nécessaire, qu'il s'agisse d'une augmentation de la valeur ajoutée dans la production agricole ou d'investir dans de nouveaux secteurs. De plus, cette libéralisation réciproque maîtrisée devient compatible avec l'OMC.

Pour conclure, je voudrais présenter trois dimensions importantes de ces Accords de Partenariat Economique : le lien entre le commerce et le développement, l'intégration et le partenariat.

Les APE sont basés sur le constat du lien positif existant entre ouverture au commerce international et croissance économique et entre croissance économique et développement. Aucune économie au monde ne peut produire un développement social soutenu sans s'ouvrir commercialement. Même l'Asie du Sud Est, dont on dit souvent qu'elle était interventionniste, avait une politique commerciale favorable aux exportations. D'autres facteurs influencent, bien sur, le développement économique : gouvernance, instabilité politique ou économiques, etc... car ils influencent le climat d'investissement. Si le commerce est un outil qui favorise la croissance, sans en être son facteur unique, la croissance à son tour, toutes choses égales par ailleurs, mène au développement. Elle peut renforcer les inégalités mais une analyse générale de ces cinquante dernières années montre aussi que la croissance rend possible une politique de redistribution et donc le développement social et économique soutenable. La libéralisation graduelle et maîtrisée proposée dans les APE est une libéralisation conçue comme un instrument de développement économique. L'Union Européenne a très peu d'intérêt commerciaux à défendre en Afrique subsaharienne et demande une ouverture graduelle, flexible, gérée, pour le bien du continent, pas pour y décharger ses exportations. Nous n'avons pas d'agenda offensif en Afrique subsaharienne mais proposons les APE comme un instrument permettant le développement économique des pays du Sud.

L'intégration est le deuxième élément essentiel des APE. L'intégration Sud-Sud entraîne des économies d'échelle, l'ouverture et la transparence tandis que l'intégration Nord-Sud favorise la mise en place de réformes crédibles et supportées par les acteurs économiques. De par le passé les programmes d'ajustement structurels ont déjà souvent conduit à la mise en œuvre de réformes qui souvent ont été remises en cause ou annulées. Or, désormais, nous entrons dans un cadre contractuel entre l'Union Européenne et les régions ACP avec des procédures de règlement des litiges qui rendent plus crédible cet environnement réglementaire et permettent de renforcer la confiance des investisseurs dans ces réformes.

Troisième point important, les APE ne sont pas imposés mais sont un instrument de plus, proposé aux pays ACP, complémentaire à la coopération pour le financement du développement ; ils résultent de négociations transparentes et s'établissent en partenariat avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé. A ce jour tous les pays ACP ont reconnu la dimension de développement des APE et fait le pari de s'associer aux négociations.

Avant de conclure je voudrais vous dire que nous avons créé un *helpdesk* pour aider l'accès aux marchés européens des producteurs du Sud en présentant toutes les réglementations de l'Union Européenne. A la fin de cette année, nous lanceront également un programme appelé « trade.com » qui aidera les pays ACP à renforcer leur capacité à formuler leur propre stratégie commerciale et à la défendre dans les fora internationaux sans plus, comme par le passé, faire appel à des experts extérieurs.

Roger Kaboré
Université Libre Internationale

Mon exposé sera très didactique. Il a pour objet d'expliquer les conditions d'éligibilité des acteurs non étatiques aux financements du FED dans le cadre de l'accord de Cotonou.

Le FED est l'instrument principal de financement du partenariat entre l'Union Européenne et les pays ACP. L'accord de Cotonou a été signé en 2000 entre les quinze pays de l'Union Européenne et 77 pays ACP pour une durée de 20 ans. Il poursuit trois objectifs : la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Ses principales lignes d'appui sont le développement économique par la coopération commerciale, le développement social et humain, l'intégration régionale et les questions thématiques du genre, de la protection de l'environnement, etc...

Le FED accorde des aides non remboursables pour des programmes de coopération dans les pays ACP. Les programmes nationaux et régionaux sont également des aides non remboursables qui sont attribuées aux pays ACP. Le budget est de 25 milliards d'euros pour la période 2000- 2007 dont 13 milliards pour le FED, 9.9 milliards sous forme de reliquats précédents et 1.7 milliards de facilités d'investissement.

Le FED finance tout projet ou programme participant au développement des pays ACP dont notamment la promotion commerciale et le PIP, le Programme Initiative Pesticides. En effet, la filière d'exportation de fruits et légumes frais des pays ACP vers l'Union européenne doit faire face à de graves difficultés qui découlent du processus actuel d'harmonisation de la réglementation européenne relative aux résidus de pesticides et des exigences croissantes des grandes entreprises de distribution européennes en matière de qualité sanitaire des produits qu'elles mettent en vente.

Il est impératif pour les producteurs et exportateurs de fruits et légumes frais des pays ACP de mettre le plus rapidement possible leurs produits en conformité avec ces exigences réglementaires et commerciales. Faute de quoi, ils risquent de perdre leurs parts de marché dans l'UE, ce qui mettrait en danger une source de revenus importante pour les pays ACP ainsi que l'emploi d'un grand nombre de personnes occupées dans ce secteur.

Quelque 480.000 tonnes de fruits et légumes frais sont exportés chaque année vers l'Union européenne (tonnage hors banane et hors Afrique du Sud), pour une valeur à l'import d'environ 900 millions d'euros. Selon les estimations, le secteur fournit directement et indirectement des revenus à 7 millions de personnes. Le Programme Initiative Pesticides (PIP) a été mis en place par l'UE à la demande du Groupe des Etats ACP afin de prévenir les effets négatifs des changements réglementaires en cours sur la filière d'exportation concernée et de renforcer durablement ce secteur d'activité.

Plus généralement, l'accès aux ressources du FED est ouvert aux autorités publiques (locales, nationales ou régionales) mais aussi aux acteurs non étatiques dont le secteur privé. Pour être éligibles, les acteurs non-étatiques doivent démontrer des intérêts clairs et définis, démontrer qu'ils sont représentatifs, qu'ils ont un mode de fonctionnement transparent, et accepter l'obligation de rendre des comptes.

Elément important pour la Diaspora, l'article 5 de l'Accord de Cotonou appuie les opérations qui permettent de fournir des informations sur le Partenariat ACP/UE. Elle peut s'appuyer sur cette disposition pour lancer son action d'information vers les acteurs de terrain locaux. Dans cette optique, l'Asbl TRIVISION et l'Université Libre Internationale organisent des « Universités d'été et d'hiver » consacrés à ce sujet. Ces séminaires permettent notamment aux membres de la Diaspora de maîtriser l'utilisation de kits didactiques qui sont mis à la disposition afin de faciliter le travail d'information de leurs concitoyens lorsqu'ils rentent dans leur pays d'origine pour une durée temporaire ou pour un retour définitif.

M. Manuel Fall
La Perle Noire
(Résumé)

Dans le cadre de ce panel, M. Fall a apporté la perspective d'un entrepreneur de la Diaspora actif dans le pays hôte en insistant sur le fait que, de la sorte, le développement passe par l'individu et par ceux qui veulent apporter un plus à leur pays. Ces initiatives privées visent d'abord à créer le propre emploi de leur initiateur et puis d'autres emplois pour les proches restés dans le pays d'origine.

Le secteur du café, qui fut pris en exemple dans son intervention, présente des enjeux majeurs pour les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique. Il représente quelques 25 millions d'emplois à travers le monde - dont une bonne partie en Afrique - et constitue souvent la première ressource des pays qui l'exportent.

En concluant son intervention, M. Fall a insisté sur le rôle pouvant être joué par les produits agricoles africains sur le marché européen en soulignant l'importante consommation de café qui y est faite.

Questions, Interventions et Réponses.
(Résumé)

Les questions du public consécutives à ces présentations ont principalement porté sur les politiques de libéralisation commerciale. A cet égard, **M. Philippe Van Damme** a souligné la nécessité de diversifier les structures commerciales des pays africains ce qui implique des aspects exogènes mais aussi des aspects liés à la gouvernance de ces pays qui repoussent les investisseurs par manque de prévisibilité, sécurité, transparence, ... Cette dernière constatation valant pour tout investisseur, qu'il s'agisse de la Diaspora ou d'une multinationale. Il a également souligné le rôle de facteur de paix joué par l'intégration économique régionale. **M. Posnanski**, pour sa part, a relevé que si, dans les années 60, l'Europe a bâti la paix par l'intégration régionale, il s'agissait à l'époque d'un marché de productivités plus ou moins équivalentes alors qu'aujourd'hui, la réciprocité proposée aux pays ACP implique des partenaires de productivités différentes.

Atelier 3 : Allègement durable de la dette pour une réduction de la pauvreté

**M. Brian Ngo (Modérateur)
Banque Mondiale**

**M. Franciscus Godts
Service Public Fédéral des Finances, Belgique**

Je voudrais concentrer mon intervention sur les activités du Club de Paris qui reprend un nombre important de pays créditeurs. Bien qu'il s'agisse d'une institution largement *ad hoc*, le Club de Paris comprend 20 membres que l'on peut qualifier de « permanents » ainsi que quelques observateurs. La Belgique est devenue membre du Club de Paris en 1959 lors de la négociation d'un accord concernant l'Argentine.

Le Club de Paris entretient des relations avec différents groupes de pays. Primo, les pays non bénéficiaires de l'initiative « Pays Pauvres Très Endettés » (PPTE)⁴ qui sont principalement des pays à revenus moyens ou supérieurs qui sont endettés dans des proportions importantes auprès de sources publiques ou privées garanties contre leur non-remboursement par des agences de soutien aux exportations tels que l'Office National du Ducroire en Belgique. Ces pays ne bénéficient pas de réduction de leur dette mais d'un rééchelonnement de celle-ci. Secundo, les pays bénéficiaires de l'initiative PPTE pour lesquels le Club de Paris a progressivement élaboré des procédures généreuses de réduction de dette passant de 67% de réduction du stock de la dette à l'origine à 90 % ou plus. La majeure partie des membres du Club de Paris considère cette annulation comme faisant partie de leur coopération au développement et n'agissent pas de la même façon que lorsqu'il s'agit d'un rééchelonnement de dettes.

Les procédures appliquées par le Club de Paris ont été établies dans les années 70 quand les pays en développement accusaient le Club de Paris d'être une organisation opaque, non-transparente, inéquitable et insensible à la question du développement. Les pays en développement proposèrent alors la création d'un mécanisme permanent de restructuration de la dette – la Commission Internationale de la Dette – mais cette proposition ne fut jamais mise en œuvre. Par la suite, une Résolution des Nations Unies codifia les principes et procédures du Club de Paris mais celui-ci continua à rester une pièce mystérieuse du système financier international. Ensuite, avec l'ouverture progressive à la transparence des institutions financières internationales à la fin des années 90, le Club de Paris mis en place un site Internet, organisa des rencontres régulières avec divers partenaires (banques privées, ONG's,...).

Cinq principes fondamentaux régissent les activités du Club de Paris. Premièrement, le fait que toutes les décisions doivent être prises au cas par cas et non sous la forme d'un mécanisme généralisé de réduction ou d'annulation de la dette. Même l'initiative PPTE, souvent considéré comme un processus généralisé de réduction de la dette, est basée sur une approche au cas par cas. Le second principe est le consensus qui revêt ici une forme spéciale car les participants à la négociation ont pour obligation de s'accorder sur la proposition la plus stricte et non sur un compromis. Il est évident que dans ce type de processus, certains pays ont plus de poids que d'autres. Le troisième principe est la conditionnalité. Dans les faits, ce principe prend la forme d'une obligation pour un Etat débiteur de suivre un programme élaboré par le FMI avant d'entamer des négociations sur l'annulation ou le rééchelonnement de sa dette. Chaque réunion du Club de Paris débute ainsi par un tour d'horizon informant les membres sur le fait de savoir si un pays a accepté ledit programme du FMI avant de l'inviter à s'asseoir à la table des négociations. Le quatrième principe est celui de la solidarité. Cela signifie qu'une fois qu'un accord multilatéral

⁴ Pour plus d'information sur l'initiative PPTE, voir *infra*.

a été atteint entre le pays débiteur et les membres du Club de Paris sur le rééchelonnement ou l'annulation de sa dette, cet accord doit être mis en œuvre à travers des accords bilatéraux entre les membres du Club de Paris et le pays débiteur. Cette procédure peut s'étendre sur 6 ou 7 mois. Le dernier et plus jeune de ces principes fondamentaux est la comparabilité des traitements. Dans chaque accord, nous indiquons que le pays débiteur doit pouvoir obtenir un traitement comparable de la part des autres créiteurs (créiteurs privés, non-membres du Club de Paris,...). A ce jour, nous ne sommes parvenus à obtenir cela que pour un nombre limité de pays – principalement d'Europe de l'Est- et nous tentons de faire de même pour l'Argentine.

Dans chaque négociation, il existe certains paramètres qui influencent le montant total du rééchelonnement, la période, etc... Le premier d'entre eux est la maturité. Les prêts à court terme- moins d'une année- ne sont en principe pas pris en compte par le Club de Paris. De plus, le Club de Paris ne s'occupe pas des dettes d'origine privée. Un autre paramètre de base est la date butoir, laquelle correspond normalement à la date à laquelle le pays débiteur se présente devant le Club de Paris. Les prêts contractés après cette date ne sont pas pris en compte dans les négociations mais des exceptions existent. Il y a aussi ce que l'on appelle la période de consolidation qui dure habituellement trois ans et forme ce que l'on appelle l'assiette des paiements requis pendant une certaine période. Le dernier paramètre est le traitement de l'intérêt. Traditionnellement, le Club de Paris ne compte pas d'intérêt lors de ses procédures de réduction ou d'annulation sans quoi on pourrait se trouver face au cas où la dette d'un pays croîtrait plutôt que de diminuer.

Divers types de traitement peuvent être appliqués par le Club de Paris à un pays débiteur. Ce que nous appelons les termes 'normaux' sont les termes classiquement appliqués aux pays à haut revenus et s'étalent habituellement sur une période de cinq, dix ou quinze ans. Pour les pays à revenus bas ou moyens, nous distinguons ce qui ressort de l'aide publique au développement de ce qui ne l'est pas, tel que les emprunts contractés auprès d'agence de promotion des exportations. Lorsqu'il s'agit d'aide publique au développement, nous ré-échelonons sur vingt ans avec une période de grâce de dix ans. Pour les cas non inclus dans l'aide publique au développement, nous ré-échelonons habituellement sur 15 ans en tenant compte des questions liées au financement et nous avons maintenant développé une nouvelle approche, l'approche d'Evian, qui devrait unifier le traitement de cette procédure. La République Dominicaine, par exemple, a bénéficié de cette nouvelle approche. Dans les faits, un pays doit demander au FMI de mener une analyse sur la soutenabilité de sa dette et sur base de cette analyse, le Club de Paris calcule les besoins de financement. A cela s'ajoute l'initiative PPTE avec, par ordre chronologique, le régime de Naples pour 67% de remise de dette, le régime de Lyon pour 80% et, maintenant, le régime de Cologne qui implique une réduction de la dette du pays débiteur de 90 %.

La seconde partie de mon intervention portera sur la politique menée par la Belgique en terme de réduction de la dette. Dans les années 90, le parlement belge a adopté une loi autorisant le Ministre des Finances et le Ministre en charge du Commerce Extérieur d'annuler les dettes d'Etats liées à la coopération au développement, lesquels sont des prêts établis sur trente ans avec une période de grâce de dix ans et, le plus souvent, un taux d'intérêt de 0% . Pour bénéficier de cette procédure, le pays débiteur doit suivre un programme proposé par la FMI, avoir un revenu annuel moyen par habitant inférieur à 500 dollars et un rapport service de la dette/ exportations de minimum 30 %. Cette procédure fut mise en œuvre pour la première fois à la fin des années 90 pour des prêts accordés à dix pays en développement, une seconde fois en septembre 1999 et cette loi fut également appliquée en novembre 2000. En 2001 entra en vigueur l'initiative PPTE et le Conseil des Ministres accepta de nouvelles propositions et procédures visant à permettre l'annulation des dettes commerciales et d'aide publique au développement.

Des procédures différentes sont mises en œuvre pour l'annulation des dettes commerciales et de celles liées à la coopération au développement car elle répondent à des logiques comptables différentes. Pour les emprunts liés à la coopération au développement, nous les annulons à 100% une fois le pays arrivé au point d'achèvement ce qui n'est pas le cas des dettes d'origines privées qui ne sont annulées qu'à hauteur de ce qui a été convenu lors des négociations au sein du Club de Paris. A ce jour nous avons annulés les dettes liées à la coopération au développement de la

Bolivie et de la Tanzanie. En Bolivie nous avons dû annuler plus de 100%, car ce pays avait contracté de nouveaux emprunts après la date butoir. En Tanzanie, nous avons annulé 89% de la dette commerciale.

Pour conclure, je voudrais poser la question de l'effet de l'annulation de la dette sur le développement. Le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères a mené une étude dans 8 pays sur la période courant de 1990 à 1999. C'était donc avant la mise en place de l'Initiative PPTE. Ses résultats ne sont pas très positifs et montrent que le rééchelonnement ne fait que postposer et non pas réduire les stocks de la dette et que, surtout, les procédures de réduction de la dette n'avaient qu'un faible impact sur les flux financiers liés à la dette du fait des obligations restantes et que de nombreux pays recommençaient à emprunter.

Les chiffres montrent néanmoins que depuis la mise en place de l'initiative PPTE, la réduction des stocks de la dette est importante et est passée de 77 à 26 milliards de dollars et que les ratios du service de la dette déclinent également. M. Ngo va maintenant vous présenter de façon plus détaillée l'initiative PPTE.

M. Brian Ngo
Banque Mondiale

Je voudrais dans un premier temps donner une présentation générale de l'initiative PPTE. L'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) fut créée en 1996 afin d'assurer qu'aucun pays ne soit confronté à une charge de la dette insupportable. Cet effort fut approfondi et étendu en 1999. Schématiquement, on peut dire que l'initiative PPTE a pour mission de réduire la Valeur Actuelle Nette (VAN) de la dette à 150 % des revenus des exportations afin d'accélérer les dépenses liées à la réduction de la pauvreté par l'utilisation des ressources provenant du processus de réduction de la dette.

Pour bénéficier de l'initiative PPTE, les pays doivent remplir trois critères. Il doit d'abord s'agir d'un pays AID⁵, ce qui signifie que son revenu annuel par habitant doit être inférieur à 845 dollars par an. Le pays doit également démontrer une bonne gestion macroéconomique, ce qu'il fait traditionnellement en disposant d'un programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) élaboré par le FMI. Enfin, le pays doit être très endetté- ce qui signifie que le ratio précité est toujours supérieur à 150 %- et ce, même après avoir appliqué les méthodes traditionnelles de remises de dette en ce compris celles du Club de Paris. Il existe 42 pays IDA dont quatre (l'Angola, le Kenya, le Vietnam et la République du Yémen) n'ont pas été déclarés éligibles à bénéficier de l'initiative PPTE. Parmi les 38 pays restants, 27 ont déjà franchi le « point de décision » et ont donc déjà reçu un allègement intérimaire de leur dette.

Par delà ces trois critères d'éligibilité, un pays atteint le point de décision en préparant un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) intérimaire

Une fois le point de décision atteint, le pays bénéficie néanmoins d'un allègement intérimaire de sa dette équivalent à 65 - 80 % de la réduction totale qu'il obtiendra en atteignant le point d'achèvement du processus. Cet allègement est considéré comme étant provisoire car si la situation d'un pays devait se détériorer, comme ce fut notamment le cas de la Côte d'Ivoire, l'allègement intérimaire pourrait être suspendu et le pays doit alors se « re-qualifier » pour atteindre une nouvelle fois les critères d'éligibilité.

⁵ L'Association internationale de développement, créée en 1960 est l'institution de la Banque mondiale à l'origine de prêts à long terme sans intérêt (crédits) ainsi que de dons aux pays en voie de développement les plus pauvres. Les contributions de l'AID permettent le maintien de la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie. A ce jour, 81 pays bénéficient du soutien de l'AID.

Pour atteindre le point d'achèvement, les pays doivent avoir mis en œuvre un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) avec succès pendant une période d'un an, ainsi qu'un certain nombre de réformes, souvent qualifiées de « mécanismes flottants de déclenchement du point d'achèvement » car il n'existe pas de date butoir à laquelle ces mesures doivent être établies.

Parmi les 27 pays ayant atteint le point de décision, 13 sont arrivés au point d'achèvement. Ensemble, ces 27 pays recevront au total 53 milliards de dollars en réduction de leur dette sur une période de 20 ans. Pour ces pays, leur NPV déclinera de 2/3 et le ratio du service de leur dette sur leurs exportations diminuera de 40%.

L'initiative PPTE est actuellement confrontée à plusieurs défis. Premièrement, la « sunset clause ». En effet, lors de la mise en place de l'initiative PPTE, la communauté des donateurs avait fixé la date limite pour qu'un pays puisse atteindre le point de décision devait être fixée à la fin de l'année 2004, or 11 des 38 pays bénéficiaires ne sont pas encore parvenus à ce stade. La Banque Mondiale travaille actuellement à rechercher des possibilités d'extension de ce programme et présentera ces résultats lors de la réunion annuelle de son conseil des Gouverneurs en octobre 2004.

Le deuxième challenge est d'amener les pays passés par le point de décision à achever le processus afin qu'il reçoive une réduction permanente de leur dette. Lorsque l'initiative débuta en 2000, nous pensions qu'il suffirait de trois années pour qu'un pays passe à travers tout le processus. Nous avons néanmoins réalisé que cela prenait plus de temps notamment du fait de la nécessité de mettre en œuvre le DSRP pour une année. Par ailleurs, certains retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles ou les difficultés à suivre le programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) élaboré par le FMI ont amené certains pays à prendre plus de temps qu'initialement prévu pour atteindre le point d'achèvement.

Le troisième défi est lié aux relations entre l'Initiative PPTE et les crédateurs. En effet, l'initiative PPTE se trouve confrontée à des crédateurs publics (bilatéraux ou multilatéraux) mais également aussi privés. Or, alors que les crédateurs officiels sont engagés dans une démarche de réduction de la dette, tous les crédateurs privés ne participent pas à ce processus et certains ont même déjà fait citer des pays bénéficiaire devant les tribunaux pour obtenir le remboursement de leur dette.

Un autre défi est lié à la définition du niveau auquel doit être ramené la dette afin de pouvoir être supportée par un pays. Certains paramètres peuvent évoluer avec le temps et parfois une augmentation du montant de la réduction de la dette doit être envisagée entre le point de décision et le point d'achèvement comme ce fut le cas pour l'Ethiopie et le Niger. Il existe actuellement un débat entre les donateurs pour savoir si ce procédé, appelé *topping up*, doit être considéré comme une remise bilatérale de dette.

Le cinquième challenge consiste à aider ces pays à maintenir leur dette à un niveau supportable après avoir achever le processus PPTE. En effet, certains pays, bien qu'ayant mis en œuvre avec succès l'ensemble des recommandations de l'initiative PPTE, conservent des ratios de dette sur exportations ou de dette sur PNB très haut du fait que, en vue de réaliser les Objectifs de Développement du Millénaire, ils ont du trouver des ressources extérieures n'existant que sous la forme d'emprunt, ce qui ajoute sur le stock total de dette. Il est donc important de concevoir la question de la dette non seulement en terme de réduction de son volume mais également dans une perspective de financement du développement et de réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

M. Godts nous a expliqué que le Club de Paris a pour principe d'appuyer son action sur une approche au cas par cas de chaque pays débiteur. L'Initiative PPTE est une règle qui s'applique à chaque pays bénéficiaire. Il serait intéressant de réfléchir également à une approche au cas par cas dans le cadre de l'initiative PPTE car la possibilité pour un pays de supporter sa dette extérieure dépend grandement de ses institutions et des politiques qu'il met en œuvre. Nous devons analyser la capacité d'un pays à résister aux chocs extérieurs, certains pays en rencontrant plus que

d'autres. Ainsi, l'Éthiopie connaît une sécheresse presque tous les trois ans mais ce type de chocs ne sont pas pris en compte par l'Initiative PPTE. La Banque Mondiale et le FMI réfléchissent actuellement à une nouvelle approche analysant le niveau optimal de dette extérieure pouvant être supportée par un pays afin de l'aider à développer une politique d'emprunt supportable sur le long terme.

Assurer le caractère soutenable de la dette requiert des efforts continus de la part des créditeurs et des débiteurs. Il nous faudra également améliorer les relations commerciales car l'augmentation des exportations renforcera l'aptitude des pays débiteurs à assurer le service de leur dette.

Mme. Salma Maulid Salum
Ministère Tanzanien des Finances

Je suis économiste au sein du département international du Ministère des Finances tanzanien mais, aujourd'hui, je ne m'exprimerai pas au nom du gouvernement tanzanien bien que ma présentation sera axée principalement sur ce pays. L'objet de ma présentation est l'analyse d'une expérience de réduction de la dette accordée à travers l'initiative PPTE et les défis rencontrés par les pays bénéficiaires dans le cadre de leur lutte contre la pauvreté. Je vais parler de l'initiative PPTE, de l'utilisation de la dette, du remboursement de la dette et du rôle de la Diaspora.

Pour commencer, quelques informations sur la Tanzanie. La Tanzanie a une population de 35.6 millions d'habitants et la croissance de son PIB sur la période 1995- 2000 fut de 4.1% de moyenne annuelle. La Tanzanie est un pays pauvre avec une espérance de vie de 44 ans. En 2001, la Tanzanie a reçu 1,2 milliards de dollars sous forme d'aide publique au développement ce qui représente 34.7\$ par habitant et 13.2% de son PIB.

La Tanzanie a bénéficié de l'initiative PPTE et sa dette a été réduite de plus de moitié. Sa valeur absolue s'élève à 2 milliards de dollars.

La dette extérieure de la Tanzanie est issue à 75% de créditeurs publics multilatéraux ; 12.1% de créditeurs publics bilatéraux et 12.3% d'autres créditeurs publics. Sa dette commerciale s'élève à 0.6%. Près de 30% de cette dette a été allouée au secteur énergétique que suivent en ordre décroissant par l'agriculture, la protection sociale et l'éducation, avec ensuite 7.7% ayant été alloués aux transports et aux télécommunication et 4.09% aux secteurs financier et de l'assurance.

Pour près de 90%, la dette extérieure de la Tanzanie a été contractée durant les années 90. En date de janvier 2004, les prêts venant à échéance sur une période de 5-10 ans valaient 10% de la dette totale, les emprunts courant sur 10-20 ans équivalaient à 15.7% et les emprunts à plus de 20 ans couvraient 38% de la dette totale extérieure. Cette stratégie de gestion de la dette mise en place par la Tanzanie devrait lui permettre d'assurer le remboursement de celle-ci de façon viable.

Concernant le rôle des diasporas, les relations et les échanges qui existent entre elles et l'aide au développement sont importantes et il est temps de mettre en commun les idées, les forces et les réseaux afin d'établir un partenariat mutuellement enrichissant. La Diaspora africaine pourrait ainsi établir une organisation liée au continent de la même manière que le sont les organisations de développement.

En conclusion, je voudrais dire que la réduction de dette obtenue par la Tanzanie à travers le programme PPTE est réelle et prometteuse pour l'avenir. Un des défis politiques majeurs auxquels ce pays est actuellement confronté est, d'ailleurs, la recherche d'une solution similaire à sa dette intérieure. Les questions liées aux revenus des importations, au taux de croissance et à la gestions de la dette intérieure sont les points centraux de cette nouvelle politique. De la sorte, la Tanzanie intégrera aussi progressivement l'économie mondiale.

M. Rudy De Meyer
11.11.11/ Eurodad⁶
(Résumé)

En débutant son intervention, M. De Meyer a rappelé que, depuis le début des années 80, son organisation soulignait le rôle de frein que jouait la dette extérieure sur le développement des pays concernés et que son annulation était une condition nécessaire mais pas suffisante au développement. A cet égard, il a relevé la lenteur du système international à prendre en compte ces arguments qui se retrouvèrent dans l'Initiative PPTE près de quinze ans plus tard alors que cette lenteur aggrave la situation car les intérêts de la dette s'additionnent avec un effet « boule de neige ».

M. De Meyer fit aussi le lien entre le débat autour de l'annulation de la dette extérieure des pays en développement et les politiques d'aide au développement. En effet, selon lui, la plupart des pays bénéficiaires de l'initiative PPTE ont une dette dont l'origine remonte avant 1983. Ainsi, en République Démocratique du Congo jusqu'il y a 5 ou 6 ans, par exemple, on pouvait selon lui clairement distinguer la dette ayant été contractée par le régime de Mobutu. Or, si le régime a changé, la dette est restée la même, ce qui pose la question de la légitimité de cette dette.

Dans la même perspective, il a souligné qu'une part importante de l'Aide Publique au Développement reçue par les pays est, dans les faits, utilisée pour repayer des dettes extérieures. D'autre part, il a relevé le risque existant que dans les prochaines années, les chiffres d'APD soient virtuellement gonflés par la prise en compte des réductions de dette. Ainsi, en 2003, le ratio d'Aide Publique au Développement sur le PIB de la Belgique a soudainement bondi à 0.61% en grande partie du fait des efforts consentis pour annuler la dette de la République Démocratique du Congo. Cette opération ponctuelle n'aidera pas la Belgique, selon M. De Meyer, à atteindre l'objectif des 0.7% de PIB consacrés à l'aide au développement qu'elle s'est fixée pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire.

Questions, Interventions et Réponses.
(Résumé)

Lors de la session de questions et réponses consécutives à ces présentations, les interventions sont principalement revenues sur les réformes macroéconomiques devant être mises en œuvre par les pays bénéficiaires de procédures d'allègement de la dette. A cet égard, **M. Brian Ngo**, a notamment mentionné quelques exemples, comme en Zambie, où des opérations de privatisation ont été reconsidérées. Il est également revenu sur l'évolution positive constituée par l'initiative PPTE pour une plus importante réduction de la dette extérieure des pays concernés.

⁶ 11.11.11 est la plate-forme de coordination de près de l'ensemble des organisations non gouvernementales de développement basées en Flandre. Eurodad est le Réseau Européen pour la Dette et le Développement qui est l'interlocuteur de la Banque Mondiale et du FMI depuis de nombreuses années.

Session de clôture

M. Guido Gryseels (Modérateur)
Musée Royal d'Afrique Centrale

M. Christophe Oliha
Associations des Nigériens de Belgique

On m'a demandé de tirer les conclusions de cette journée. Je voudrais d'abord vous rappeler que l'objet de cette journée était de se pencher sur la contribution des diasporas africaines dans le développement de leur pays d'origine.

Les diasporas africaines ont depuis toujours participé au développement du pays d'origine.

A cet égard, il convient d'abord de souligner la nécessité existant d'une reconnaissance, par les pays d'origine, de l'apport de ces diasporas. Beaucoup de chiffres ont été cités aujourd'hui pour évaluer l'ampleur de cette contribution mais il me semble important de retenir l'ampleur de cette contribution par rapport au budget des pays dont nous parlons. Prenons le cas du Nigeria. En l'an 2000, à partir du Royaume-Uni uniquement, les nigériens ont envoyé près de 1,2 milliards de dollars américains au Nigeria. Il faut comparer cela au budget du Nigeria qui atteint, cette année, 11 milliards de dollars.

Le problème est que cet argent envoyé dans le pays d'origine est principalement utilisé pour assurer la subsistance quotidienne des familles et ne sert pas le développement d'entreprise ou de projet. Par ailleurs, les Africains de l'étranger n'obtiennent pas de reconnaissance pour ce qu'il font. Or, quand quelqu'un contribue à quelque chose, il souhaite avoir son mot à dire dans les décisions prises grâce à sa contribution. D'autres pays, tel les Philippines, sont des exemples de bonne gestion de la Diaspora. L'argent y est structurellement dirigé pour profiter au développement du pays alors qu'en Afrique l'argent arrive de façon non structurée pour subvenir aux besoins familiaux.

Lorsqu'on organise une journée comme celle d'aujourd'hui, on parle de participation en terme d'économie et d'investissement mais il faut aller plus loin. La Diaspora doit aussi jouer un rôle dans l'éducation, la politique socio-économique et le développement de la région. A cet égard, la reconnaissance du rôle de la Diaspora doit avoir lieu du pays d'accueil également. La migration est un fait et il y aura toujours des flux migratoires. Les autorités belges doivent mettre en place des mécanismes qui favorisent l'intégration des migrants dans les pays d'accueil car le migrant ne peut participer au développement de son pays d'origine que si il est suffisamment à l'aise dans son pays d'accueil. Je parle ici que l'accès à des structure de développement comme la formation ou les études,... tout ce qui favorise l'épanouissement personnel. Aujourd'hui en Belgique seuls les Ministères de la Justice et de l'Intérieur reconnaissent l'existence des Diasporas. Nous voudrions que d'autres s'intéressent à nous, tels les Ministères en charge du Commerce, de la Coopération au Développement, etc...

Nous avons aussi parlé de la paix et du développement. On ne peut développer une société que si elle vit dans la paix. Notre rôle en tant que Diaspora est influencé par le niveau de paix et de sécurité du pays d'origine. Je ne parle pas ici seulement de grande guerres telles celles du Liberia ou du Congo mais aussi des conflits internes comme par exemple au Nigeria. A cet égard, la question des relations entretenues par le pays d'accueil et le pays d'origine se pose également surtout dans le cas des Etats non-démocratiques. Répondre à ces questions requiert de prendre au sérieux les Africains de la Diaspora qui sont souvent des gens extrêmement compétents. Dans mon village d'origine, il y a des tensions depuis toujours mais quand vous venez de l'étranger et

qu'on ne vous voit pas de façon régulière ou tous les jours, vous parvenez à parler avec tout le monde et parfois même à résoudre certaines de ces tensions.

Atteindre l'objectif de la contribution des diasporas dans le pays d'origine est une discussion souvent trop teintée par le colonialisme et qui crée des tensions. Cela n'a pas été le cas aujourd'hui et nous avons pu garder le cap sur l'objectif global de cette journée. A cet égard, il convient de remercier les organisations qui nous ont permis d'être ici aujourd'hui : les autorités belges et la Banque Mondiale. Il est, en effet, important de surmonter ces obstacles, ces frustrations, ces disputes liées au passé. Il faut être pragmatique et aller de l'avant.

Rien n'a été dit de nouveau aujourd'hui. Chaque fois que l'on quitte ce type de réunion, on a l'impression de repartir à zéro. Ce ne doit pas être le cas cette fois et le contact doit se maintenir entre les divers partenaires pour que nous mettions en œuvre les discours d'aujourd'hui. Nous espérons que cette journée de dialogue sera un moment clé dans le rôle des diasporas dans le développement. Pour cela, il faudra aussi que les subsahariens apprennent à collaborer entre eux. Soyons sincères, notre collaboration a commencé lorsque la plate-forme pour la réalisation de cette journée a vu le jour. Il est important que nous poursuivions cette journée et que nous nous inspirions des expériences de chacun.

Il nous faut utiliser cette journée pour cultiver l'esprit de compréhension entre les communautés afin que nous contribuions ensemble au développement de l'Afrique.

Jean François Rischard
Vice Président de la Banque Mondiale pour l'Europe

Cette journée fut particulièrement intéressante de par son sujet qui était fascinant mais aussi par sa méthode et le dynamisme montré par les diasporas.

Je voudrais aborder deux questions : l'importance de la question de la Diaspora et, ensuite, les suites de la journée d'aujourd'hui.

Nous vivons dans une époque où les diasporas seront plus puissantes qu'elles ne l'ont jamais été. Dans un sens positif mais aussi dans un sens négatif.

L'aspect positif est lié au fait que nous entrons dans une économie mondiale tout à fait nouvelle et soumise à des règles différentes. Pays, individus et entreprises doivent être rapides, intégrés dans plusieurs réseaux, découvrir de nouvelles pistes et être fiables. Sans réunion de ces quatre caractéristiques, l'opportunité file entre les mains de quelqu'un d'autre. Nous sommes dans une économie dont le facteur de production dominant est la connaissance plus que la main d'œuvre ou le capital. Dans ce contexte, les diasporas sont un canal essentiel d'échange d'information et de mise en réseau. Elles apparaissent donc plus importantes aujourd'hui qu'il y a cinq ou dix ans. Prenons, à ce titre, l'exemple du gigantesque 'réseau bambou' chinois qui compte 15 millions de membres et influe énormément dans l'économie mondiale.

Les diasporas peuvent aussi être des maillons essentiels dans le transfert des cerveaux à l'œuvre dans cette nouvelle économie mondiale. Elles ont en effet un avantage compétitif dans ce contexte. Par ailleurs, on l'a vu, les diasporas sont des investisseurs de premier plan dans les pays d'origine car elles savent mieux en prendre la température et savoir si les conditions sont réunies pour investir. Près de 70 % des activités en Chine ont vu le jour grâce à ces investissements. La Diaspora favorise aussi le commerce entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Une étude canadienne a calculé que chaque augmentation de 10% de la migration entre deux pays entraîne une augmentation de 1 à 3 % des échanges commerciaux entre ces pays. Les diasporas sont enfin des sources de transferts de fonds énormes. On l'a peu dit ce matin mais ce chiffre de 75 milliards de dollars a doublé cette dernière décennie. Le PIB du Moyen Orient dépend à hauteur de 6 % de

ces versements. Certains pays africains, comme le Cap Vert, dépendent énormément de ces versements.

Une autre contribution des diasporas est leur rôle de réservoir de futurs responsables. Ce constat peut ne pas s'appliquer tellement à l'Afrique que, par exemple, en Europe de l'Est où, notamment, l'actuel Premier Ministre de la Bulgarie est issu de la Diaspora. Autre contribution de la Diaspora, le retour de la migration. On constate ce phénomène en Chine, en Corée ou à Taiwan où les grandes technopoles sont constituées pour un tiers de sociétés établies par des taiwanais revenus de la Silicon Valley américaine.

Nous ne sommes ici qu'aux balbutiements de ces contributions parce que l'économie mondiale y est encore aussi.

Cependant, il y peut également y avoir des apports négatifs de la Diaspora. Premièrement, les dégâts liés à la fuite des cerveaux qui touche particulièrement l'Afrique. En effet, 75 % des Africains à l'étranger disposent d'un diplôme universitaire alors que ce taux atteint à peine 15% des diasporas latino-américaines ou asiatiques. Cela entraîne des perturbations nationales non seulement en terme de ressources humaines mais aussi du fait que ces personnes auraient été les contribuables principaux du pays si ils étaient restés. Un autre apport négatif des diasporas qui doit être mentionné aujourd'hui est leur rôle pour raviver des conflits éteints.

Le phénomène des diasporas est un phénomène qui prend une ampleur croissante et c'est pourquoi nous avons choisi d'en parler aujourd'hui. L'évènement en soi était intéressant car la Banque Mondiale n'est pas experte en cette matière, bien qu'il s'agisse d'un sujet qui aurait du nous occuper depuis longtemps. Cela ne fait que deux ou trois ans que nous nous occupons de la Diaspora à travers les versements faits dans les pays d'origine. Parallèlement, nous assistons à un renouveau des diasporas elles-mêmes. Auparavant, elle était concentrée dans une ville, comme Chicago, Anvers, Paris, Rome,... Aujourd'hui, pour la première fois, les diasporas peuvent électroniquement créer des réseaux qui dépassent les distances physiques. M. Oliha, par exemple, est membre d'une Association Internationale des Nigériens.

Le moment est donc idéal pour discuter du rôle des diasporas. Le monde devient un vaste réseau. Le partenariat qui pourrait être installé suite à cette journée pourrait prendre la forme d'un triangle entre la Diaspora, le pays d'origine et les agences internationales comme la Banque Mondiale ou les agences bilatérales. Beaucoup d'idées et de propositions ont été émises aujourd'hui ou à d'autres occasions qui pourraient déboucher sur des initiatives concrètes tel que l'assistance à la mise en place de petites sociétés dans le pays d'origine, ou l'assistance à des projets de préservation du patrimoine culturel, ... Le programme MIDA a été mentionné, le PNUD fait la même chose en Afghanistan où il envoie des experts de la Diaspora dont il paie le salaire. Nous pourrions aussi penser à des programmes de mobilisation de la Diaspora pour ensemble essayer de réduire cette somme immense estimée à 12 milliard versés à titre de compensations aux banques commerciales par ceux qui transfèrent de l'argent dans le pays d'origine.

Je suis convaincu que l'Afrique doit viser des objectifs plus ambitieux que la simple réduction de la pauvreté et je fais partie de ceux qui supportent l'idée d'une économie de la connaissance basée sur ce type de critères que j'ai mentionnés. Ce modèle suppose cinq piliers : un environnement d'investissement de premier ordre, une éducation de premier ordre, un système d'innovation de premier ordre, un système de télécommunication de premier ordre et, enfin, une vision de premier ordre proposée par le gouvernement pour l'avenir du pays. Certains pensent que ce modèle est trop ambitieux pour l'Afrique, alors que cela fut fait ailleurs, par exemple dans certains pays d'Europe de l'Est. Je ne suis pas d'accord avec cette vision. En effet, si il y a un acteur qui peut aider les pays donateurs et les agences multilatérales à aller dans ce sens ce sont les diasporas qui sont les interfaces pouvant susciter ce changement de mentalités vers plus d'ambition.

On dit beaucoup que les conférences ne sont suivies par rien. Nous sommes déterminés à vous aider à trouver des actions concrètes à mettre en œuvre. A la Banque Mondiale, nous avons mis en place un réseau de parlementaires, d'académiques et de la jeunesse. Peut être devrions nous envisager de créer un réseau international de la Diaspora pour parler de ces questions de façons plus régulières.

S.E. M. Louis Michel
Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères
Gouvernement Fédéral de Belgique

Monsieur le Directeur, Monsieur le Ministre du Sénégal, Excellences, Monsieur le Vice-Président de la Banque Mondiale, Monsieur le Représentant de l'Association des Nigériens de Belgique,

Je voudrais saluer les représentants des associations de la Diaspora, ainsi que les experts et professeurs qui s'intéressent à la question africaine et qui apportent leur vigilance et leur talent pour aider les politiques à engager des actions qui soient utiles.

En ce jour de fête des mères, je voudrais commencer en souhaitant aux nombreuses femmes ici présentes bonne fête et en soulignant le rôle très important des femmes dans l'économie et le développement des pays les plus pauvres, comme j'ai pu m'en rendre compte à Bukavu ou à Goma où ce sont les femmes qui parviennent à sauver l'essentiel.

Je suis heureux de participer à la clôture des travaux de cette journée organisée par la Banque Mondiale en collaboration avec le gouvernement belge. Je suis particulièrement heureux que cet événement se soit tenu dans ce magnifique lieu qu'est le Musée de Tervuren- ce patrimoine commun à l'Afrique et à la Belgique- et dont le Directeur, Monsieur Guido Gryseels dont je salue la compétence et le dynamisme, a entrepris un important plan de modernisation.

J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'exprimer ma conviction que la globalisation constitue un phénomène d'une extrême complexité qui a pour spécificité qu'il ne résulte pas d'une décision politique. La globalisation est un processus évolutif et spontané qui peut être critiqué, salué ou appréhendé mais ne doit pas être vu comme le résultat d'un « abominable » ultra libéralisme. Au contraire, les pires aspects de la globalisation sont très souvent le résultat d'un protectionnisme.

Néanmoins, à l'instar de toute autre activité humaine, il appartient au monde politique de rechercher les solutions et de domestiquer les effets pernicioeux de la globalisation. Cette réconciliation des réalités économiques et sociales internationales suppose une volonté politique exprimée à l'échelle internationale ainsi que la mise en place d'instances de régulation capables de faire valoir des considérations éthiques. Pour ce faire, il est vital d'assurer la primauté du politique et sa capacité à encadrer, par exemple, les flux financiers ou le commerce international débridé. De ce point de vue, les attaques menées contre l'Organisation Mondiale du Commerce, le Fonds Monétaire International et même contre l'Union Européenne sont difficiles à comprendre car supprimer ces organisations de régulation revient à établir une domination sauvage des marchés et d'acteurs souvent dénués de scrupules et de légitimité. Pour cette raison, j'ai proposé à Cancun la création d'un Conseil Economique et Social mondial dans le cadre des Nations Unies dont le fonctionnement serait calqué sur celui du Conseil de Sécurité. Une telle institution devrait être fondée sur une représentation beaucoup plus juste et égale du monde, ce qui permettrait d'établir un plus grand équilibre au niveau de la prise de décisions.

La globalisation a apporté aux pays qui en ont accepté les règles un développement économique sans précédent. La multiplication des échanges commerciaux, l'intégration des marchés financiers, les progrès dans les transports, l'expansion internationale des grandes entreprises ont donné de l'élan à nos sociétés comme l'a fait naguère la révolution industrielle. Comme Bairoch j'estime que ces phénomènes sont à la base du monde actuel et du fossé qui s'est créé entre nations riches et pauvres. La prospérité qui s'est développée dans la région euro-atlantique est

indéniable mais des effets incontestablement positifs se font actuellement sentir dans les régions émergentes du Sud-est Asiatique et de l'Amérique latine. Les pays qui ont connu autrefois une gestion économique centralisée libèrent aujourd'hui des énergies qui les hisseront bientôt à un niveau comparable au nôtre.. Il se dégage de la globalisation une dynamique qu'il serait erroné de condamner sans nuances. Ceux qui la combattent avec une rare vigueur quand ce n'est pas aveuglément doivent d'abord l'analyser et chercher à en comprendre et en mesurer les enjeux.

La globalisation a permis une prise de conscience de l'état du monde dans sa totalité ainsi que la circulation des idées et des valeurs. Des associations de citoyens partout sur la planète peuvent aujourd'hui rendre compte d'une réalité et placer la communauté internationale devant ses responsabilités. J'admets cependant que la globalisation a deux visages. La société globale porte en germe de nouvelles discriminations et, à cet égard, la fracture entre le Nord et le Sud doit nous faire réfléchir. La société de l'information crée ses propres déshérités et cette situation requiert toute notre attention et notre énergie. Une globalisation abandonnée à la main invisible n'est ni satisfaisante et ni acceptable.

Les effets de la globalisation se font déjà sentir sur la scène diplomatique internationale. La diplomatie traditionnelle, basée sur la stratégie des Etats, laisse progressivement la place à une diplomatie qui s'attache aux enjeux thématiques auxquels la société mondiale doit faire face. Cela prouve toute l'importance du multilatéralisme. Les conférences internationales qu'elles aient pour thème, le développement durable, la société de l'information ou la lutte contre le racisme sont autant d'exemples qui témoignent de la possibilité de dépasser la seule perspective nationale dans la recherche de réponses adéquates. Nous voyons ainsi surgir une recherche de solutions globales en lieu et place de solutions fragmentaires, ce qui est la condition préalable à la solidarité internationale en faveur de populations moins favorisées. A ce titre, l'échec de Cancun m'a effrayé car la réaction de certains grands pays fut de réfléchir à la mise en place d'accords bilatéraux. Ce n'est pourtant que dans la négociation multilatérale que le plus faible a une chance non pas de gagner mais de se défendre mieux.

Je suis persuadé que la Diaspora africaine, qui contribue au développement des pays dans lesquels elle s'est établie, a une responsabilité fondamentale à remplir dans la reconstruction de l'Afrique. Les peuples d'Afrique nous apportent beaucoup humainement, culturellement et économiquement. Ils sont également en droit de nous demander beaucoup mais c'est à eux en premier lieu de forger leur destin. A cet égard, un malentendu est parfois entretenu. La Belgique peut faire beaucoup, apporter des moyens et entrer dans des projets de partenariat authentique mais pas faire la paix à la place des pays concernés qui doivent prendre leurs responsabilités. Il faudra un jour avoir avec la Diaspora une vraie discussion à ce propos. A travers certains programmes, nous finançons déjà les écarts de salaires entre ici et là- bas lors de l'envoi de coopérants issus de la Diaspora, nous devrions approfondir ces pistes dans l'avenir pour que les personnes formées chez nous retournent dans leur pays d'origine pendant quelques années. A Kisangani, j'ai vu une poignée de médecins livrés à des blessés de guerre ou des femmes devant accoucher. Ils se sentaient tellement dépourvus ... il y a là du travail à faire.

Quand les Chefs d'Etat de plusieurs pays africains ont lancé le NEPAD, le Premier Ministre Guy Verhofstadt et moi-même avons été immédiatement enthousiastes car ce projet est pris en main, défini et décidé par les Africains, lesquels exercent également eux-mêmes un monitoring sur la bonne gouvernance. Le NEPAD s'appuie ainsi sur une philosophie de coopération entre les pays africains et, de plus, associe le secteur privé dans le financement de certains projets. Nous sommes toujours enthousiastes. Néanmoins, il faudrait maintenant rapidement crédibiliser cette démarche en mettant en avant ses réalisations concrètes afin qu'il devienne un objectif commun à tous ces pays.

Comme vous le savez, depuis le début de la législature précédente, l'Afrique constitue la priorité de la politique étrangère de la Belgique. Il s'agit d'un engagement sincère pour la paix, la stabilité et le bonheur des populations. Cet engagement n'est pas uniquement porté par le gouvernement car le parlement y est largement associé et, de plus, nous pouvons compter sur les forces vives de la société civile, les ONG, les opérateurs économiques et, bien entendu, sur les

membres de la Diaspora africaine dans notre pays. De plus, la population belge soutient très fortement notre politique africaine.

Lors de la table ronde que nous avons organisé l'an passé [2003] sur le rôle et la contribution de la Diaspora des Grands Lacs dans la réhabilitation et le développement de leur pays d'origine, nous avons observé la richesse et la diversité des initiatives déjà existantes et senti l'engouement de nos concitoyens issus de la migration à s'engager pour l'amélioration de la situation de leur pays d'origine. Nous envisageons de nouvelles formules de coopération et avons assisté à la tentative de mise en œuvre d'une association de représentants de la Diaspora des Grands Lacs. Des journées comme celle d'aujourd'hui doivent permettre de plus grandes synergies pour une plus grande efficacité et un plus grand impact sur le développement de l'Afrique. Je pense ici à une Diaspora qui s'unit autour des thèmes de paix et de progrès. Je pense à une Diaspora qui, en dépit d'un passé douloureux dans son propre pays, prend une attitude positive et constructive et s'engage aux côtés du pays hôte pour aider cette Afrique qui est en train de prendre son destin en main.

Avant de conclure, j'aurais voulu parler de l'annulation de la dette. La communauté internationale demande aux pays africains de libéraliser leur économie. Or, tout économiste sait que le premier principe de l'économie libérale est l'accès aux marchés financiers. Cette question de la dette est un problème important auquel on peine cependant à trouver des solutions. Par ailleurs, je voudrais encore mentionner qu'il est important pour nous que l'Union Africaine soit mise dans les meilleures conditions pour assumer son rôle moteur et sa participation au système international, lequel serait ainsi beaucoup plus équilibré. Il convient de soutenir l'émergence d'organisations régionales car l'avenir des Nations Unies et des grandes organisations internationales passe par une représentation basée sur les grandes régions du monde ou chaque région enverrait des représentants dans les exécutifs et les instances décisionnelles.

D'autres sujets me tiennent fort à cœur, mais que je ne pourrai pas les aborder faute de temps aujourd'hui. Il s'agit d'une part de la fonction régaliennne de l'état et de la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux et d'autre part du transfert du savoir et des nouvelles technologies qui peuvent contribuer très largement au transfert de ce savoir.

Permettez –moi de conclure en vous disant que, comme elle le fait depuis 1999, la Belgique continuera avec acharnement et sincérité à tout mettre en œuvre pour mobiliser la communauté internationale à s'occuper enfin de ce magnifique continent africain, longtemps oublié, mais dont tous les historiens admettent qu'il est le berceau de l'humanité.